DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE
7, rue Émile-Dubois, 75014 PARIS
Tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46
Mél. : dlf78@club-internet.fr, site : www.langue-francaise.org

N° 209 **Juillet - août - septembre 2003**

LES FÉLICITATIONS DU PRÉSIDENT
Aux Plumiers d'or 2003. Jean Dutourd 2

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE
En Louisiane. Charles Larroque 4
L'école d'Ébenezera. Jeanne Frémont 6
Lettre du pasteur Pascal Edmond Kalebasoa 8
Fondation « Défense du français ». Étienne Bourgnon 10
Les brèves. Françoise Merle 11

LES LANGUES DE L'EUROPE
L'exception culturelle, un atout pour la langue française. Claire Goyer 14
Diversité linguistique de l'Europe. 16
Dessin de Jacques Faizant. 17

LE FRANÇAIS EN FRANCE
Vocabulaire
L'Académie gardienne de la langue. 19
Mots en péril. Jean Tribouillard 20
Acceptions et mots nouveaux. 21
Tout le monde sur le pont ! Hervé Livinec et Pierre Delaveau 22
Y'a du brouillard sur l' pont des Arts. Joseph Sans 27
De chou à chaumière. Bernie de Tours 30
Extraits de *La Lettre* du CSA. 31
Le quolibet en question. Philippe Lasserre 32
Abus d'abuser. Jean Brua 33
Style et grammaire
Le tonneau des Danaïdes. Jean-Pierre Colignon 34
Les verbes défectifs. Jacques Pépin 36
Le service n'est plus compris. Bruno Dewaele 38
Le saviez-vous ? 39
Humeur / humour
L'aire du taon. Jean Brua 43
Des mots pour médire. Serge Lebel 44
Un Américain à Agen. Édouard Fajarnes 45
Marine et langue française. Marion Thévenot, Étienne Campione, Cindy Barre, Alice Althabégoïty, Ynacé Benaben, Yann Cohen, Lyna Mounedji, Andreï Chevtov-Jauvert, Hélène Reboud 46
Agir ?
Gaz, éligibilité. Gérard Dubuc 48
Poésie et ordinateur. Alain Vuillemin 49
Le billet de la rédaction. 52
Sur l'internet. Guillemette Mouren-Verret 52
Anacoluthe fiscale. René Pinhas 53
Pour l'éthique verbale, contre les tics verbaux. François Thouvenin 53
Pour le plaisir. 54
La langue française pour un écrivain : François Cheng 56

NOUVELLES PUBLICATIONS. Étienne Bourgnon, Claude Gruaz, Élisabeth de Lesparda, Axel Maugey, Guillemette Mouren-Verret, Roger Saquetoux, Catherine Vaissermann 58

VIE DE L'ASSOCIATION. ..... I à XXI

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret
Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, Tél. : 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2003 - 3
Revue trimestrielle **Dépôt légal n° 8** **CPPAP n° 0308 G 83143**

LES FÉLICITATIONS DU PRÉSIDENT

AUX PLUMIERS D'OR 2003

Le vice-amiral ***Yves Lagane*** *accueillait les lauréats du Plumier d'or, dans les salons de l'hôtel de la Marine, le 14 mai (cf.* DLF*, n° 208, p. VI), en présence de nombreuses personnalités. Notre président s'est adressé à eux, avant la remise des diplômes et des cadeaux.*

Mes chers enfants, tout d'abord je vous félicite d'avoir identifié le dieu Neptune à sa barbe et à son trident, parce que, ma foi, n'importe qui peut être barbu, et quant au trident, ce n'est après tout qu'une fourchette à poisson un peu grande. De même, les demoiselles qui portent des minijupes sont légion. Il fallait votre œil exercé pour reconnaître au passage la déesse Diane. Bravo !

Je vous félicite encore davantage de savoir le nom du loup Ysengrin. Cette pauvre bête commençait à s'ennuyer entre les pages du *Roman de Renart*. Et voilà que vous lui avez fait une petite visite. Moi qui suis un vieux loup, je vous garantis qu'après un certain âge on est très content de recevoir des jeunes gens. Cela nous change de nos contemporains, fussent-ils barbus et porteurs de fourchette à poisson.

Il y a bien des choses que j'aimerais vous louer de savoir. En particulier que *ci* désigne le plus proche, et *là* le plus lointain. C'est une petite chose, certes, mais c'est en sachant une foule de petites choses que l'on finit par connaître à fond une langue. Et, par conséquent, que l'on finit par

connaître son âme. Une âme complexe, profonde, fidèle à elle-même, c'est beaucoup de mots désignant avec exactitude beaucoup de choses. Il paraît qu'un chien intelligent parvient à connaître une centaine de mots. Nous voyons hélas autour de nous bien des gens qui n'en savent guère plus que ce chien-là et qui, par suite, ne rencontreront jamais leur âme.

Je me suis réjoui enfin de constater que l'accord des participes passés n'avait plus de secret pour vous. Pour ma part, j'avoue qu'à 20 ou 25 ans j'avais encore des hésitations sur cette importante forme grammaticale. J'ose même dire que c'est une des complications les plus déconcertantes de notre langage.

Pour en finir avec ma harangue, je voudrais adresser un compliment particulier à M. Andreï Chevtov-Jauvert, qui a expliqué froidement dans sa dissert' que les voyages l'ennuyaient et qu'il était, de par sa nature, un sédentaire. Aujourd'hui où tout le monde a la bougeotte et saute dans un avion pour un oui ou pour un non, une profession de foi aussi anticonformiste est digne de Baudelaire, qui écrit en toutes lettres dans *Les Fleurs du mal* à propos des hiboux immobiles pendant des heures :

Leur attitude au sage enseigne
Qu'il faut en ce monde qu'il craigne
Le tumulte et le mouvement ;

L'homme ivre d'une ombre qui passe
Porte toujours le châtiment
D'avoir voulu changer de place.

Jean DUTOURD
de l'Académie française

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

EN LOUISIANE

Notre vice-président, Marceau Déchamps, nous écrit : « *Voici la réponse que j'ai reçue, après avoir tenté de joindre MM. Ron Gaspard et Warren Perrin que j'avais vus dans un reportage québécois sur TV5. Ce reportage très émouvant pour ceux qui, comme nous, défendent la langue française évoquait la lutte forcenée des derniers francophones en Louisiane et témoignait d'une certaine renaissance du français dans cet État. J'ai pensé que DLF pourrait apporter sa contribution par l'attribution d'un ou deux abonnements gratuits et la parution d'un article dans la revue.*

En cherchant sur internet, j'ai trouvé le site de M. Larroque. C'est donc la réponse, par M. Larroque interposé, qui est fidèlement reproduite ci-dessous. » Tel est aussi le français dans le monde.

Cher M. Déchamps,

Je suis Charles Larroque, et c'est moi qui vous ai donné les coordonnées de Ron Gaspard et Warren Perrin. C'est également moi qui étais producteur de la série documentaire sur la Louisiane française, Gumb-Oh ! Là ! Là !. *Je suis le fondateur d'une compagnie à but non lucratif, « Louisiane à la carte ». Un des buts de notre compagnie, c'est la promotion et la création de produits médiatiques franco-louisianais dont* Gumb-Oh ! Là ! Là ! *fut notre première initiative. C'est par le biais de cette production que j'ai connu Ron Gaspard. Je suis fier de dire qu'après cette expérience Ron est devenu membre du conseil de notre compagnie. Puisque Ron n'a pas été éduqué en sa langue maternelle, le français, je réponds ici pour lui.*

Moi comme Ron, nous vous remercions de votre intérêt. Nous partageons les mêmes buts, même si la langue française ici en Louisiane ne jouit point d'un statut privilégié. C'est une véritable lutte, mais une lutte que nous continuerons à faire. Vous pourriez voir notre site internet (Louisianealacarte.org). Là, vous verriez l'initiative d'établir un directoire de produits et de services francophones en Louisiane. Ceci est pour

encourager nos cousins comme vous à venir chez nous sans jamais avoir à parler un sacré mot d'anglais ! Cela est possible et ça pourrait faire accroître la demande pour encore plus de produits et services francophones en Louisiane. Mais, malheureusement, notre industrie de tourisme est basée sur un modèle plutôt d'après Disney World, etc., c'est-à-dire anglophone.

Votre offre d'assistance n'est pas tombée sur une oreille sourde. Pour développer le tourisme culturel francophone chez nous, nous avons besoin de chercheurs pour faire une cueillette de produits et services francophones en Louisiane. En principe, les chercheurs sont déjà en place : les quelque 200 enseignants de français provenant de la France, la Belgique et le Canada. C'est eux les premiers à dénicher tous les Louisianais francophones dans leurs régions. Louisiane à la Carte voudrait bien les rémunérer pour faire ce travail, qu'ils pourraient effectuer aisément les week-ends. En plus, faire accroître la demande pour des services et produits en français pourrait aider non seulement les 200 000 francophones louisianais (qui sont trop souvent exclus de cette industrie) mais aussi les quelque 77 000 élèves qui étudient le français à l'école dans notre État. Il faut que ces jeunes aient accès au marché du travail pour appliquer leurs habiletés linguistiques, et c'est donc le tourisme qui est la voie la plus logique. Nous travaillons étroitement avec des agences telles que le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), dont M. Warren Perrin est président. Cette agence de l'État est très limitée dans son mandat de développer le français par le biais du tourisme culturel, à cause d'un budget dérisoire.

Ronald Gaspard tient au cœur son initiative personnelle, qui est la documentation des histoires en français de nos personnes âgées. Il veut documenter autant de personnes âgées de langue française que possible. Cela est vaillant mais il s'agit d'un travail de plus d'un homme, même si cet homme est un gentil géant. Vous pourriez lire un article sur Ron et nous dans La Croix *du 26-27 avril (n° 36515). Ce journaliste, Gilles Biassette, a bien saisi la réalité de chez nous.*

Merci encore pour votre intérêt. Et toute assistance pour nos projets afin de préserver le français en Louisiane sera la bienvenue !

Charles LARROQUE

L'ÉCOLE D'EBENEZERA

Il y a parfois aussi, dans notre monde, de bonnes nouvelles. La création de l'école française de Nosy Be, à Madagascar, fait partie de ces évènements heureux qui mériteraient une large audience.

À l'automne 2000, dans le bulletin que diffuse un petit groupe de paroisses protestantes de Basse-Normandie, je lis qu'un retraité de l'Eure et son épouse visitent chaque été un coin du monde différent, sur leur voilier. Ils rentrent de Madagascar. À Nosy Be, rencontre du pasteur de l'endroit, Pascal Edmond Kalebasoa. La quarantaine, passionné de notre langue, il a créé, avec sa paroisse férue d'alphabétisation, une petite école francophone. Elle prospère, s'étoffe : chaque rentrée voit naître une classe supplémentaire, car le niveau monte régulièrement.

Le BEPC est atteint (les candidats ont réussi l'examen à 100 % !), on ne va pas s'en tenir là, mais « foncer dans le secondaire ». Point noir : les élèves sont là, les maîtres aussi, mais où les caser ?

Parents et collectivité se démènent, aidant le pasteur à décrocher parfois une subvention, mais le nerf de la guerre manque de plus en plus cruellement.

Rentrés en France, les navigateurs ont cherché à mobiliser des amis. Par deux fois, les propagandistes normands ont pu envoyer un chèque au pasteur. À peine reçue, la moindre somme est investie dans la réalisation (matérielle !) du rêve de Nosy Be.

Tracés sur le sable puis sur du papier, les contours des locaux « secondaires » sont devenus croquis cotés. Discussions, retouches. Plans méticuleusement fignolés.

Juillet 2001 : le bâtiment administratif est debout. Local aux dimensions d'une petite cuisine de chez nous, mais construit en dur. Documents divers, registres, archives y seront en sûreté ! Dehors, sur un bout du terrain, se dressent des panneaux de branchages tressés ou de roseaux, coiffés d'une toiture en copeaux d'arbre du voyageur. C'est la classe ! Le pasteur, rayonnant, me précise que ce n'est pas tout : on a même pu acheter du bois ! Et les menuisiers, de nuit comme de jour, travaillent.

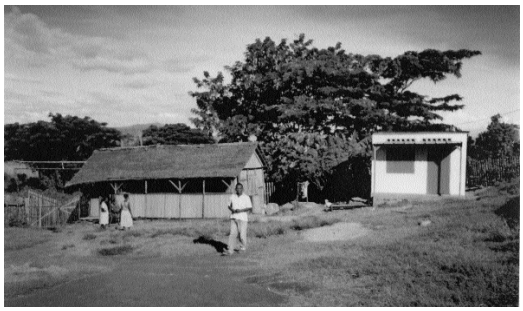

Non seulement les élèves seront abrités, mais assis sur des bancs, à des tables ! « On ouvre à la rentrée ! » On va commencer à former des éléments susceptibles d'aborder les études qui feront d'eux des enseignants ou les spécialistes des professions les plus utiles au pays.

Le pasteur Kalebasoa, qui n'a pu venir faire ses études en France, le déplore. Il me demande de lui « *corriger ses fautes de français* ». J'en suis incapable, mais *Défense de la langue française* a certainement des adhérents, sinon une ou plusieurs sections, dans l'île. Et je vous écris, dans l'espoir que les enseignants d'Ebenezera et leur animateur pourraient être mis en rapport avec des personnes acceptant de les épauler...

J'ai parlé de DLF à M. Kalebasoa et lui ai fourni le numéro 198 de notre revue (Le Plumier d'or pourrait inspirer les professeurs...).

Début 2002 : j'ai trouvé une lettre de Madagascar ; elle me disait : « *La classe de seconde a bien été ouverte à la rentrée. À présent, Ebenezera est un lycée.* » Les argumentaires, les livres, tout a fait bon voyage, et les élèves « se précipitent » chaque jour sur le dictionnaire élémentaire. Jusque-là, semble-t-il, c'est au *Petit Larousse* édition 1968 qu'on a recours. Il appartient au pasteur, mais toute l'école y puise et il donne des signes de fatigue. Je vais tâcher de fournir un autre Larousse, le plus récent !

Adultes et enfants sont captivés par l'origami, qui démontre que tout bout de papier, même usagé et minuscule, peut se muer en élément de la faune africaine : tortue, gazelle ou bête féroce. Mais rien n'approche le succès des revues *DLF* : à peine M. Kalebasoa avait-il pu y « glisser un coup d'œil » que le corps enseignant s'en était emparé.

Qui, mieux que M. Kalebasoa, saurait conter l'histoire de l'école ? Le 13 février, j'adresse une lettre amicale au pasteur, lui suggérant, doucement mais avec grand soin, de préparer un exposé sur Ebenezera. Avec les enseignants, paroissiens et autres personnes « motivées », quel exercice de français passionnant deviendrait ce gros travail ! Y ajouter éventuellement un témoignage sur le profit que tire un enseignement francophone des revues de DLF serait une excellente chose...

Vu le passé du pasteur et de sa famille, l'image de la France authentique survit et stimule toujours les habitants. Grâce à DLF, les liens peuvent encore se resserrer.

Jeanne FRÉMONT

Lettre du pasteur

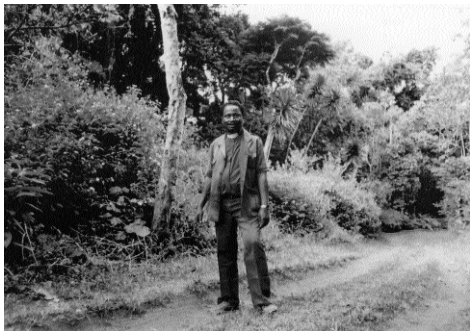

Nous avions créé une école secondaire du premier cycle en 1997 pour pouvoir accueillir les enfants de niveau d'instruction valable, mais ayant échoué, par accident ou non, au concours d'entrée dans les classes de 6e aux collèges d'enseignement général (CEG) existant à Nosy Be et à l'école missionnaire des sœurs à Hellville (ECAR*), du fait du nombre de places limité.

Nosy Be est une île renommée pour ses sites touristiques et ses potentialités industrielles et commerciales : culture et extraction d'essence d'ylang-ylang, pêche et conditionnement de fruits de mer, culture et traitement de canne à sucre...

Les écoles citées plus haut n'arrivaient jamais à caser la totalité des enfants ayant un niveau valable. Les enfants des écoles Alliance française et Lamartine (école française de la région) étaient pratiquement mis à l'écart de par le régime et le système mêmes adoptés dans la réalisation des cours, qui se faisaient globalement en malgache.

Des enfants d'âge scolaire déambulaient dans toute l'île et les îlots. Comme ils ne pouvaient pas encore travailler, certains d'entre eux penchaient vers la délinquance (prostitution, drogue...).

Déterminés à contribuer efficacement à la lutte contre la déscolarisation des enfants, les membres du conseil d'administration de l'église FJKM (réformée) de Nosy Be s'étaient réunis le 16 juin 1996 pour y réfléchir.

Enfin, la FJKM a relancé le projet de création d'une école secondaire de base du premier cycle au nom de l'Association des jeunes chrétiens de Nosy Be. Les études commençaient : technico-financières, technico-économiques, recherche de financements, procédures administratives.

L'enseignement a pour objectif la formation d'un type d'individu autonome et responsable. L'identification de soi, grâce à l'instruction, doit déboucher sur l'épanouissement physique, intellectuel et moral.

Nous avions présenté aux bailleurs de fonds notre « dossier de demande d'agrément et de financement » de cette école privée. Et, en plus de nos apports, le FED** nous a donné 109 000 FF.

La première année scolaire s'ouvrait en 1997-1998, avec six professeurs titulaires, six chargés de cours, et 181 élèves dans les quatre classes (6e, 5e, 4e, 3e). Grâce aux bons résultats du BEPC, nous voulions ouvrir la classe de seconde.

Conscient du très bon résultat, 100 % au BEPC, de la troisième année scolaire, le siège social à Antananarivo a envoyé le vice-président, M. Marc Ravalomanana (aujourd'hui président de la République) pour célébrer l'ouverture du lycée Ebenezera, au mois d'octobre 2001.

Dans cette année scolaire 2002-2003, nous rencontrons un grand souci : notre excellent proviseur, M. Caryl, intégré dans la fonction publique, nommé professeur de français au lycée d'Aubato-Boeni, province de Majunga, a quitté notre lycée.

Maintenant, nous remercions le Seigneur, puisque fin novembre 2002 le comité de gestion du lycée Ebenezera et le conseil d'administration de l'église Ebenezera acceptaient de retenir comme proviseur madame Henriette, épouse de M. Caryl.

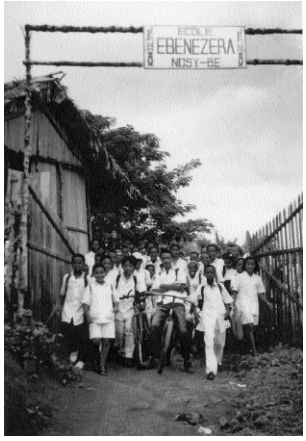

La sortie de l'école...

Nous avons quinze élèves en classe de 6e, quarante-deux en 5e, trente et un en 4e, trente-sept en 3e, vingt-quatre en 2nde et trente-cinq en 1re (année 2002-2003).

Notre préoccupation, c'est la question des bâtiments : en 2nde et 1re, les bâtiments sont encore en falafa***, la future terminale reste à construire avant les grandes vacances.

Pasteur Pascal Edmond KALEBASOA

---

* Église catholique apostolique romaine.
** FED : Fonds européen de développement.
*** Les feuilles séchées du ravinala (ou arbre du voyageur), appelées *raty*, assurent la toiture, tandis que les pétioles, ou *falafa,* sont fixés sur des baguettes pour former les parois.

FONDATION « DÉFENSE DU FRANÇAIS »

Le 11 avril 2003 a été créée à Genève la fondation « Défense du français » (Club suisse de la presse, 106, route de Ferney, CH 1202 Genève). Selon l'article 2 des statuts, elle a pour but de « *favoriser toute initiative propre à défendre l'usage des langues nationales, et en particulier de la langue française, en Suisse. À titre exceptionnel, elle peut soutenir une initiative prise à l'étranger en faveur de la langue française.* » Le conseil de fondation, composé de dix membres, est présidé par M. Jean-Marie Vodoz, ancien rédacteur en chef du quotidien lausannois *24 Heures*, ancien membre du Haut Conseil de la Francophonie.

La fondation veut être « *le point de ralliement des Suisses romands qui tiennent à leur langue, et, toujours plus nombreux, s'indignent de l'abus croissant de l'anglais, mais n'osent ou ne peuvent pas le manifester* ».

Si la défense du français est un objectif prioritaire, il n'est pas exclusif : la fondation veut une Suisse fidèle à ses quatre langues nationales. Elle refuse qu'« *un anglo-américain simplifié, déformé, mais conquérant, devienne à grands pas l'idiome des administrations et régies fédérales, de l'état-major de l'armée, du fonds national de la recherche scientifique, des chefs de grandes entreprises, des organisateurs sportifs, des informaticiens, des publicitaires...* ».

L'amour de la langue française, le patriotisme et le souci de l'indépendance culturelle, scientifique, économique et militaire de la Suisse : telles sont les raisons qui ont poussé un certain nombre de personnalités romandes à unir leurs forces au sein de la Fondation « Défense du français », à laquelle vont nos meilleurs vœux de succès.

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie | **de chez nous** | **et d'ailleurs**

• **Québec** :
Au colloque intitulé « Quatre siècles de francophonie en Amérique et d'échanges Europe-Afrique-Amérique (1603-2003) », organisé par L'AFI* à l'université Laval du 26 au 29 mai, Edgar Fonck, directeur de l'APFF*, affirmait : « *La protection des minorités francophones est un enjeu capital pour le développement de la francophonie.* »

• **Belgique** :
– La revue *Wallonie/Bruxelles* (juin) signale la publication des deux derniers volumes de *Patrimoine littéraire**, sous la direction de Jacqueline Aubenas, consacrés aux auteurs européens de 1923 à 1958. Avec ces livres s'achève une « *vaste entreprise éditoriale inaugurée en 1992, qui rassemble, en plus de 16 250 pages, l'anthologie des textes fondateurs de la littérature, des origines au xxe siècle, et de l'Oural à l'Atlantique* ».

* Disponible sur demande écrite au CGRI (Commissariat général aux Relations internationales), 2, place Sainctelette, B-1080 Bruxelles ou par courriel : v.doyen@cgri.cfwb.be

– Dans *Nouvelles de Flandre* (mai-juin), Marcel Bauwens écrit : « *Devant la menace d'une disparition progressive de la culture française en Flandre, nous lançons un appel à l'aide aux intellectuels flamands. À Hugo Claus, à Jef Geeraerts, à Jozef Deleu, et à tous ceux et toutes celles qui ont été à la fête en France* [au Salon du livre 2003 à Paris] *nous demandons qu'ils nous entendent et qu'ils soutiennent notre action culturelle.* »

• Publié par *Le Journal* de l'AIF* (mai-juin), le rapport des *États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone* (Libreville, du 17 au 20 mars), est très intéressant par son pragmatisme : quel français enseigner, quelles pratiques didactiques choisir (il faut apprendre à communiquer alors que les programmes sont très académiques), quelle formation des maîtres... ?

• L'ESC* Grenoble – qui organise la scolarité et envoie des professeurs – et l'Union européenne ont créé à Chisinau (Moldavie) un MBA européen, payant, seul diplôme de gestion de haut niveau du pays, « *encore englué dans un système de type soviétique* » ; mais l'énergie est là, surtout chez les femmes, qui suivent ces cours le soir et pendant les week-ends. (*Le Point* du 30 mai.)

• Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la Communication, a remis le 5 juin le prix Roland-Dorgelès à Frédéric Mitterrand pour ses émissions hebdomadaires sur Europe 1 et à Patrick de Carolis pour l'émission *Des Racines et des ailes* diffusée sur France 3. Ce prix est destiné à honorer des professionnels de l'audiovisuel « *contribuant au rayonnement de la langue française* ». À cette occasion, le ministre a témoigné sa gratitude à tous ceux qui portent très haut l'ambition de servir notre langue, affirmant notamment : « *Ce que la culture française a pu apporter au monde, c'est en français qu'elle l'a fait.* »

• L'Alliance française se mobilise pour faire progresser l'emploi du français en Arménie, car l'anglais l'a supplanté en devenant la seconde langue après le russe.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie | **de chez nous** | **et d'ailleurs**

● M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF*, a écrit au dernier survivant des pères de la Négritude (Senghor et Damas), le poète Aimé Césaire, à l'occasion de son 90e anniversaire (26 juin) : « *Il est juste et nécessaire pour l'Organisation de la Francophonie par ma voix de vous fêter.* [...] *Ce pont qui repose sur les trois piliers que sont le pilier antillais, le pilier africain et le pilier de la Francophonie, nous devons à tout prix le maintenir et le renforcer.* »

● **Pologne** :
– *L'Express* (12 juin) présente un reportage sur le collège d'Europe de Natolin, près de Varsovie, où une centaine d'étudiants venus de toute l'Europe se préparent à administrer l'Union de demain. Ils sont choisis sur dossier et après entretien, et doivent parler français et anglais. Ils doivent également trouver une bourse, car les études coûtent 15 000 € ; en général, elle leur est octroyée par leur gouvernement.

Les Échos de Pologne, bimensuel en langue française, paraît depuis le mois d'avril à Varsovie et dans quatorze villes polonaises. Site : http://www.echos.pl/

● « Bonne Année 2003, la Terre », poème des élèves de Mme Tlili, membre de DLF, professeur de CM2 à l'école Paul-Verlaine de La Marsa (Tunisie), a reçu, fin juin, le 1er prix Charles-Cros du Concours international de poésie de la ville de Marseille.

● Grâce à l'Université virtuelle africaine (UVA), les étudiants africains ont désormais un nouvel amphithéâtre sans murs : l'internet. Les cours sont dispensés à la fois en anglais et en français, et forment en quatre ans des ingénieurs en informatique, génie informatique, génie électrique. Actuellement se met en place l'Université virtuelle francophone (UVF), qui s'adressera à des étudiants inscrits dans des facultés.

● ***La Gazette de la presse francophone*** (mai-juin) reproduit un article d'Emmanuel Berretta pour ***Le Point***. Nous en retenons que l'audiovisuel francophone coûte cher, éparpillé entre diverses chaînes et stations aux stratégies fluctuantes. Le Conseil d'État critique l'envolée des coûts non maîtrisés et les résultats d'audience faibles, pour autant qu'on puisse les mesurer. TV5 a cependant réussi une percée en Europe, en Argentine et au Liban, grâce à son sous-titrage en huit langues. À l'heure où l'on projette une « *CNN à la française* », il serait nécessaire de refaire un bilan.
Hervé Bourges, président de l'UPF*, a été soutenu dans ses prises de position concernant la future chaîne de télévision internationale d'information, en particulier par Alain Decaux et Maurice Druon.

● **Suisse** :
Trois députés jurassiens ont participé à la 29e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui s'est tenue à Niamey (Niger) du 4 au 11 juillet. Le président de la délégation jurassienne occupe un siège permanent au bureau international de cette Assemblée, en hommage à la contribution de Roland Béguelin à la cause francophone.
Les sujets suivants ont été traités à Niamey : « Développement et démocratie,

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie | **de chez nous** | **et d'ailleurs**

environnement, nouvelles technologies, questions sociales. »
– Le Sommet mondial sur « la société de l'information » se tiendra à Genève, du 10 au 12 décembre.

• L'Alliance Champlain, présidée par Daniel Miroux, membre de DLF, a remis une cinquantaine de livres à la bibliothèque Bernheim de Nouméa, le 17 juillet. Ainsi, en huit ans, près de 450 ouvrages publiés au Québec ont été offerts par cette association aux lecteurs de Nouvelle-Calédonie !

• Dix maisons d'édition de divers pays francophones viennent d'obtenir une aide de l'AIF* pour la production de trente-deux livres pour la jeunesse : proposés à un prix abordable, ce sont des ouvrages de qualité, adaptés aux réalités socioculturelles des jeunes lecteurs des pays du Sud. Le prochain appel à projet est ouvert jusqu'au 21 octobre.

Site : agence.francophonie.org, rubriques « Fonds de soutien » ou « Déposez vos projets ».

• Une collection de dictionnaires trilingues français-langues d'Afrique occidentale (mandé et fulfulde) et centrale (lingala et sango) verra bientôt le jour. Huit équipes nationales sont au travail sous la houlette de deux coordinateurs régionaux : M. Maalu Bungi à Kinshasa (République démocratique du Congo) et M. Moussa Diabi à Bamako (Mali).

• Créé en 2001 par l'AIF*, le Prix de la Francophonie, présidé par Mme Vénus Khoury-Ghata, sera remis le 17 octobre, à Bruxelles. Il récompense un écrivain prometteur pour un roman écrit en français. Le journal *Le Monde* (11 juillet) a consacré un article très élogieux à Vénus Khoury-Ghata, qui « *parcourt le monde pour défendre la langue française et s'inquiète de son recul* ». Poète et romancière, née au Liban, Mme Khoury-Ghata vit en France depuis 1972. Elle a traduit des œuvres poétiques en arabe. « *Elle est responsable du prix Max-Jacob et membre du jury du prix Mallarmé et du prix Max-Pol-Fouchet.* »

• Organisée par l'APFA (Actions pour promouvoir le français des affaires), la 16e Journée du français des affaires, au cours de laquelle seront remis Les Mots d'or 2003, aura lieu le 20 novembre au siège de l'AIF* (13, quai André-Citroën, 75015 Paris).

Françoise MERLE

---

* LAFI : L'Année francophone internationale
* AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie
* APFF : Association pour la promotion de la francophonie en Flandre
* AUF : Agence universitaire de la Francophonie
* ESC : École supérieure de commerce
* OIF : Organisation internationale de la Francophonie
* UPF : Union internationale de la presse francophone.

LES LANGUES DE L'EUROPE

L'EXCEPTION CULTURELLE, UN ATOUT POUR LA LANGUE FRANÇAISE

L'ouverture prochaine de nouvelles négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) risque de relancer la polémique sur l'exception culturelle. Au-delà du versant économique de ces négociations, c'est la langue nationale qu'il s'agit de préserver.

L'enjeu

L'« exception culturelle » est née de la volonté de certains pays, la France notamment, de préserver dans les négociations commerciales internationales les moyens mis en œuvre pour sauvegarder et soutenir leurs productions culturelles, garantes de leur identité. Rappelons que l'OMC est un « marché », où chaque pays (140 en font partie) offre des secteurs de libéralisation, cette offre donnant lieu à de nombreux marchandages. Sa politique est de libéraliser les échanges afin de promouvoir le développement du commerce international. La question est de savoir si l'on accepte que le cinéma et l'audiovisuel, en pleine expansion depuis quelques décennies, soient soumis à cette règle. La France, avec les cinéastes français, a souhaité que l'audiovisuel soit exclu des négociations sur le commerce international pour préserver la capacité de création et de production dans ces domaines, face au géant américain. L'enjeu est leur survie.

Dans les années 1990, l'Union européenne a obtenu qu'une exception soit faite et que l'audiovisuel et le cinéma soient exclus du champ d'application du traité.

Les résultats

En outre, chaque pays peut décider de faire plus pour sa culture. Ainsi, en France, la télévision française doit diffuser 60 % au moins d'œuvres audiovisuelles européennes et 40 % au moins de ces mêmes œuvres d'expression originale française. Ces quotas s'appliquent dans les mêmes proportions aux œuvres cinématographiques. Les radios nationales doivent diffuser 40 % de chansons d'expression originale française ; la musique

faisant bien sûr partie de la « diversité culturelle ». Le soutien à la production de films (financé par diverses taxes : télévision, vidéo, billets en salle de cinéma) est traditionnellement plus important en France que dans d'autres pays de l'Union, mais on peut dire que tous les pays soutiennent maintenant leur production cinématographique. Tous ont, au minimum, des quotas de diffusion de films et de musique. Et tous distribuent des aides, même s'ils le font à des degrés divers.

Limites et faiblesses

L'un des effets pervers des aides nationales est de restreindre le marché à la diffusion nationale alors que, pour être rentable, un film doit être vu ! La principale faiblesse est le manque de stratégie globale de distribution à l'échelle européenne. Nous avons les talents, mais sommes confrontés au problème de la distribution et du manque de circulation des films à travers les pays européens, où existe une kyrielle de petits distributeurs sans coordination.

Existe par ailleurs un malentendu au sein des pays européens, certains refusant que l'Europe intervienne dans un domaine où eux-mêmes, en tant qu'États, ne peuvent le faire.

L'avenir de la langue française passe désormais par le soutien de la diversité linguistique dans le monde

Le 31 mars 2003, les pays de l'OMC devaient faire des propositions de libéralisation de secteurs commerciaux. L'Union européenne n'en présentera aucune dans le domaine culturel et très peu de pays en feront. L'Afrique du Sud, le Sénégal, le Brésil, l'Argentine et d'autres encore sont d'accord avec l'UE pour défendre la diversité culturelle. L'exception culturelle n'est donc pas près de mourir.

Pour résoudre la question de son fondement juridique, l'Unesco a été chargée d'organiser, avant la fin de l'année, une convention sur « La diversité culturelle et linguistique dans le monde », qui pourra aboutir à la légalisation de ce qui n'est encore aujourd'hui qu'un pis-aller. En octobre 2001, l'Unesco a déjà adopté une déclaration qui rappelle les principes de cette diversité, avec pour limite le respect des droits de l'homme.

Claire GOYER

DIVERSITÉ LINGUISTIQUE DE L'EUROPE

*Le **député Michel Herbillon** a présenté le 11 juin un rapport d'information sur « La diversité linguistique dans l'Union européenne ». En voici un résumé.*

L'élargissement de l'Union va provoquer l'arrivée d'une dizaine de nouvelles langues et aura des répercussions sur le régime linguistique des institutions. L'Europe s'est dotée d'un arsenal juridique très protecteur de la diversité linguistique, en consacrant le principe d'égalité des langues officielles de l'Union. Mais ce texte confie à chaque institution le soin de prévoir les modalités de mise en œuvre du principe d'égalité. Il en résulte que les pratiques divergent d'une institution à l'autre.

Le choix de la langue n'est pas neutre sur le fond : l'utilisation du français signifie en effet que les juges s'appuient sur une tradition de droit continental, alors que le recours à l'anglais, langue de la *Common law*, conduirait probablement à des évolutions sensibles de la jurisprudence communautaire.

Le cumul des coûts liés à l'interprétation et à la traduction de l'ensemble des institutions communautaires ne représente que 2 euros par an et par citoyen. L'argument budgétaire n'est donc pas pertinent pour s'opposer à une extension du régime linguistique aux nouvelles langues de l'Union. Les difficultés sont davantage techniques et matérielles, puisqu'il faut équiper les salles de réunion, recruter des traducteurs et des interprètes dans les nouvelles langues, et s'assurer que les 420 futures combinaisons pourront être couvertes. La perspective de pérenniser trois langues de travail (anglais, français, allemand) provoque une vive opposition de l'Italie et de l'Espagne, qui revendiquent légitimement le droit d'utiliser leur langue. Il n'existe aucun critère objectif dans le choix des langues.

M. Herbillon a dressé un état des lieux de l'utilisation du français au sein des institutions européennes. L'évolution de la situation est préoccupante, essentiellement depuis l'élargissement de 1995 à l'Autriche et aux pays scandinaves, qui s'est traduit par un décrochage entre l'anglais et le français au sein des institutions. En 1986, 58 % des documents de la

Dessin de Jacques Faizant, dans *Le Figaro* des 28-29 juin 2003, reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Commission étaient initialement rédigés en français contre à peine 30 % en 2001, avec une situation encore plus défavorable au Conseil. L'anglais fut la seule langue utilisée lors des négociations d'adhésion avec les pays candidats.

Puis, le rapporteur a fait part des infractions constatées au régime linguistique : annonces de recrutement spécifiant que les candidats doivent obligatoirement être de langue maternelle anglaise ; multiplication des appels d'offres en anglais, ce qui est contraire au principe de non-discrimination ; existence de plusieurs sites internet des institutions qui ne sont disponibles qu'en anglais, l'exemple le plus flagrant étant celui de la Banque centrale européenne. Il s'est néanmoins déclaré opposé à l'idée de promouvoir le français contre l'anglais, ce qui constituerait un combat perdu d'avance, et serait contraire à la volonté politique de démontrer que le pluralisme n'est pas un handicap mais un fantastique atout, pour peu qu'il soit maîtrisé. C'est dans le cadre de la francophonie que se déploie l'action des autorités françaises en faveur du français dans les institutions européennes. Ce plan pluriannuel* comporte notamment des programmes de formation en français de fonctionnaires des institutions européennes et des pays candidats, ou encore la diffusion de logiciels d'aide à la rédaction administrative. Pour conclure, le rapporteur a plaidé en faveur de l'enseignement obligatoire de deux langues étrangères, ce qui n'est aujourd'hui le cas que dans six pays de l'Union ; il s'est appuyé sur l'exemple de l'Espagne, où le nombre d'élèves apprenant le français est passé de 250 000 en 1998 à 1,3 million aujourd'hui depuis que ce pays a instauré l'enseignement obligatoire d'une deuxième langue étrangère. Mais il a souhaité qu'en retour l'enseignement des langues étrangères soit encouragé dans les écoles françaises. Tel est le cadre d'une Europe en version originale, qui se distingue des autres institutions internationales par la reconnaissance d'une égalité entre toutes les langues officielles, par la volonté de faire entendre une autre voix dans le monde et par la nécessité de contribuer au développement d'une citoyenneté européenne qui doit permettre à chaque Européen de pouvoir s'adresser, dans sa langue maternelle, aux institutions de l'Union.

---

* *Cf.* : « Le français dans l'Union européenne », de Marceau Déchamps (*DLF*, n° 203, p. 9).

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

À la première page de chacun de ses fascicules, l'Académie signale « les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◊) *». Mais* « elle maintiendra les graphies qui figurent dans son *Dictionnaire* jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage *».*

– *Monte-charge* (sing.), pl. *monte-charges*
– *Monte-plat* (sing.), pl. *monte-plats*
– *Monte-sac* (sing.), pl. *monte-sacs*
– *Morceler* se conjugue comme *celer*
– *Morcèlement*
– *Moucheter* se conjugue comme *acheter*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

Voici les graphies telles qu'elles sont publiées dans « le corps du texte *» du* Dictionnaire *:*

MONTE-CHARGE ◊ n. m. inv. XIXe siècle. Composé de *monte*, forme conjuguée de *monter*, et de *charge*.
Appareil servant à faire monter ou descendre d'un étage à un autre toutes sortes de charges. [...]

MONTE-PLATS ◊ n. m. inv. XIXe siècle. Composé de *monte*, forme conjuguée de *monter*, et de *plat*, au pluriel.
Petit monte-charge qui sert à faire monter ou descendre les plats entre la cuisine et la salle à manger.

***MONTE-SACS** ◊ n. m. inv. XXe siècle. Composé de *monte*, forme conjuguée de *monter*, et de *sac*, au pluriel.
Appareil de levage employé dans les docks, les minoteries, etc., pour monter des sacs et les charger sur des véhicules.

MORCELER v. tr. (se conjugue comme *amonceler* ◊). XVIe siècle. Dérivé de *morceau*.
Diviser par morceaux. *Morceler une terre, un domaine. Cet empire a été morcelé* ou, pron., *s'est morcelé en territoires autonomes.* Fig. *Morceler un exposé.*

MORCELLEMENT ◊ n. m. XVIIIe siècle. Dérivé de *morceler*.
Action de morceler ou fait de se morceler; résultat de cette action. *Le morcellement d'une propriété agricole.*

MOUCHETER ◊ v. tr. (se conjugue comme *jeter*). XIVe siècle, d'abord au participe passé. Dérivé de *mouche*.
1. Parsemer un fond de petites taches d'une couleur différente. *Moucheter une étoffe*. [...]
Par ext. Éclabousser, salir de petites taches. *Un vêtement moucheté de boue.*
2. ESCR. *Moucheter une épée, un sabre, un fleuret,* les garnir d'une mouche.

---

* Extraits du fascicule MODÉRATEUR à MOUDRE (22 janvier 2003) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie. Les deux premiers tomes de la neuvième édition du *Dictionnaire*, de A à MAPPEMONDE, sont en vente en librairie et consultables sur l'internet à l'adresse suivante : http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html

MOTS EN PÉRIL

DÉGOGNADE n. f. Action de se dégogner.
« *C'est ici où les Bohémiennes poussent leurs agréments ; elles font des dégognades où les curés trouvent un peu à redire.* » (Mme de Sévigné.)

DÉGOGNER (SE) v. Se livrer à des mouvements dégingandés, désordonnés.
« *Il y a beaucoup de mouvement et l'on se dégogne extrêmement (dans la bourrée, à Vichy).* » (Mme de Sévigné.)

DÉJOINDRE v. Séparer ce qui était joint.
« *La vie contemplative ne doit point estre déjointe, ni pour toujours, ni pour longtemps, de l'active.* » (Lanoue.)
« *Déjoindre marque une séparation plus complète ; disjoindre ne marque qu'un commencement de séparation.* » (Larousse.)

DÉLICATER (SE) v. Se laisser aller à la mollesse.
« *Elles sont si molles et tant soucieuses de se délicater et se plaire seules en elles-mesmes.* » (Brantôme.)

DÉLUSTRER v. Ôter du lustre, de l'éclat, du mérite.
« *Elle* [Anne d'Autriche] *est paresseuse, elle n'a point lu ; cela toutefois ne la délustre point…* » (Mme de Motteville.)

DÉPENDAMMENT adv. D'une façon dépendante.
« *Saint Paul ne laissait pas de souhaiter d'aller prêcher l'Évangile à Rome, quoiqu'il ne le souhaitât que dépendamment de la volonté de Dieu.* » (Nicole.)

DÉPRISER v.
1. « *C'est diminuer le prix ; mépriser, c'est ôter le prix.* » (Littré.)
« *Je vous le dis en ami, ce n'est pas pour vous dépriser, je sais bien que vous avez assez d'autres rares vertus.* » (Sorel.)
2. Se dépriser, rabaisser ce qu'on est, ce qu'on vaut.
« *Attentif à guetter l'opinion qu'on avait de lui, il lui arrivait souvent de parler de lui-même avec une humilité feinte, pour éprouver si l'on se plairait à l'entendre se dépriser.* » (Marmontel.)

DÉSAGRÉER v. Désapprouver.
« *Monsieur l'Ambassadeur ne désagréait pas que lui et moi accommodassions cette affaire.* » (Retz.)

Jean TRIBOUILLARD

ACCEPTIONS ET MOTS NOUVEAUX*

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE. Forme abrégée : **ADRESSE ÉLECTRONIQUE** (pour *e-mail address*) : Libellé permettant l'identification d'un utilisateur de messagerie électronique et l'acheminement des messages qui lui sont destinés.
Note : L'adresse électronique est, dans le cas de l'internet, constituée des identifiants de l'utilisateur et du gestionnaire de la messagerie, séparés par le caractère arrobe @. L'identifiant du gestionnaire de la messagerie comprend des désignations éventuelles de sous-domaines, celle d'un domaine, enfin un suffixe correspondant le plus souvent au pays ou au type d'organisme (exemples : .fr, .com).

COURRIEL. Synonyme : **COURRIER ÉLECTRONIQUE**, **MESSAGE ÉLECTRONIQUE** (pour *e-mail, electronic mail*) : Document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau.
Note :
1. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons.
2. Par extension, le terme *courriel* et son synonyme *courrier électronique* sont employés au sens de « messagerie électronique ».

COURRIER ÉLECTRONIQUE. Voir : **COURRIEL**.

MESSAGE ÉLECTRONIQUE. Voir : **COURRIEL**.

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE (pour *e-mail, electronic mail, electronic messaging*) : Service permettant aux utilisateurs habilités de saisir, envoyer ou consulter en différé des courriels.
Note : On trouve aussi dans ce sens les termes *courriel* et *courrier électronique*.

MÉL. : Symbole de *messagerie électronique* qui peut figurer devant l'adresse électronique sur un document (papier à lettres ou carte de visite, par exemple), tout comme Tél. devant le numéro de téléphone.
Note : *Mél.* ne doit pas être employé comme substantif.

---

* Extraits de « Vocabulaire du courrier électronique », adopté par la Commission générale de terminologie, et publié au *Journal officiel* du 20 juin 2003, consultable sur le site de la Délégation générale à la langue française : http://www.culture.fr/culture/dglf/garde.htm

TOUT LE MONDE SUR LE PONT !

Le ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports définit le **pont** comme « *un ouvrage permettant à une voie de circulation de passer au-dessus d'un obstacle, d'une brèche naturelle, ou d'une autre voie de circulation* ». Pour les seuls ouvrages métalliques, il en dénombre plus de trente types différents, dont le célèbre viaduc de Garabit. Le mot **viaduc** – du latin *via*, « chemin », et *duco,* « conduire » – est également utilisé pour des ponts de grandes dimensions, le viaduc de Morlaix, en granit, étant un exemple bien connu. Cependant l'appellation *pont* ou *viaduc* est fixée par l'usage plutôt que par une définition rigoureuse.

Les premiers ponts construits de manière pérenne ont été réalisés en maçonnerie ; ils se composent d'un **tablier** posé sur des **voûtes** s'appuyant sur des pieds droits ou des **piles**, qui transmettent les charges verticales aux fondations. Exemplaire à ce point de vue est le pont du Gard, où triomphe sur trois niveaux la classique voûte romaine. Comme les maçonneries supportent mal la traction, il faut que la courbe des pressions soit située à l'intérieur de la partie résistante de la voûte, ce qui limite à une trentaine de mètres environ la distance entre les points d'appui.

L'arrivée du métal (fonte dès le XVIIIe siècle, fer et acier au XIXe), puis des bétons armés et précontraints au XXe siècle, permit d'accroître les largeurs des **travées**, les poutres principales étant alors capables d'encaisser des efforts à la traction. Le franchissement de très grandes portées est venu avec les progrès techniques dans la réalisation de **pylônes** rigides et de grande hauteur, servant d'appui à des câbles porteurs ou à des **haubans** susceptibles de transmettre des charges considérables sur les fondations. On distinguera :

– Le **pont à haubans**, ouvrage dont le **tablier** est soutenu par des haubans qui autorisent des portées d'environ 900 mètres, dont le pont de Normandie fournit un bel exemple. Sur le Rhin, plusieurs ponts à l'aspect élégant de harpes méritent également attention.

– Le **pont suspendu**, dont le tablier est accroché à des câbles paraboliques par l'intermédiaire de **suspentes**, permet de franchir en une seule travée des distances supérieures à 1 500 mètres : le record actuel est de 1 990 mètres

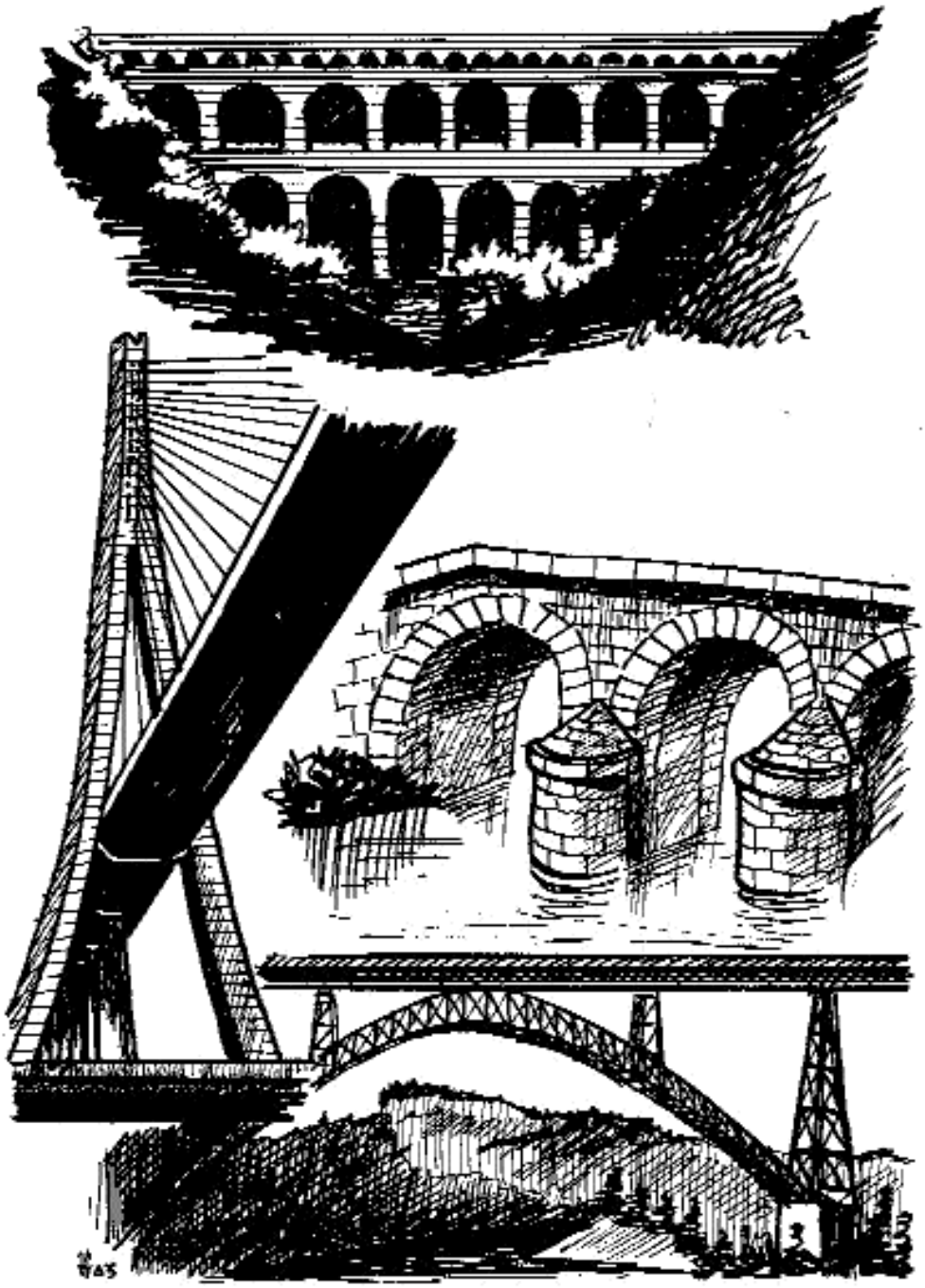

(l'Akashi Kaiko au Japon) avec des pylônes de 333 mètres. Sur la Seine, en amont du pont de Normandie, celui de Tancarville, de 600 mètres de portée, est un bel exemple de pont suspendu, mais le plus connu est le Golden Gate, de 1 280 mètres, construit à San Francisco avant la Seconde Guerre mondiale. L'Italie projette la construction, entre 2005 et 2011, d'un pont suspendu entre la Calabre et la Sicile, au-dessus du détroit de Messine, qui devrait être le plus long du monde, avec des travées de 960 mètres, 1 990 mètres, 960 mètres. Les pylônes atteindraient 382 mètres de haut et auraient la particularité de ne pas être dans l'eau.

En attendant la réalisation de ce projet, ce sera le viaduc de Millau, pont à haubans en cours de construction (fin des travaux prévue en 2004 et mise en service annoncée le 1er janvier 2005), composé de six travées de 342 mètres de longueur et de deux **travées d'about**, qui reposera sur les plus hautes piles jamais construites dans le monde – environ 270 mètres – surmontées de pylônes atteignant 90 mètres, sur lesquels seront ancrés les haubans soutenant le tablier métallique.

* * *
* *

Cette présentation technique appelle un commentaire linguistique.

Pile est directement la traduction de *pila*, « colonne ». Le mot convenait particulièrement aux ponts (*pila pontis*) et aux boutiques de libraires présentant leurs livres près de colonnes de portiques dans la Rome impériale. **Voûte** est issu de *volvo,* « tourner, faire tourner ». Le mot désigne un ouvrage de maçonnerie, une courbe. En matière de pont, on pense à des voûtes en berceau, en plein cintre. **Arche** ou partie cintrée d'un pont est synonyme de *voûte*. **Arche** est issue d'*arca*, latin populaire dérivé d'*arcus*, « arme », puis « objet de forme courbée ». **Travée** vient du vieux français *travi* depuis le latin *trabs, trabis*, « poutre ». Ce dernier mot possède une origine un peu surprenante comme en ont aussi *bélier*, *chèvre* et *chevalet*, d'après leur forme et la force mécanique ; **poutre** était l'équivalent de *jument* et **poutrelle** de *putrella*. La **culée** était initialement la portion de peau tannée obtenue à partir de la partie postérieure d'un animal.

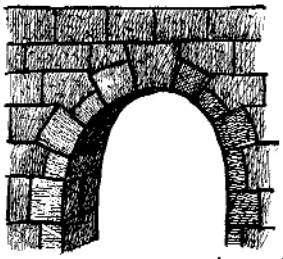

C'est pour souligner le rapport d'une profession, d'une personne avec une table, une planche, un bureau que **tablier** prit des sens très variés. Il

semblerait que celui qui s'attache aux ponts ne soit attesté qu'en 1793 pour les planches soulevées d'un pont-levis. En outre, dès le XVIe siècle, il avait été question, en art vestimentaire, de la pièce d'étoffe protégeant le devant du corps. **Pylône** est un emprunt tardif au grec *pulôn*, dérivé de *pulê*, « porte » : ce fut d'abord le portail d'un édifice public ou d'un temple, comportant souvent une tour. Puis le mot acquit en archéologie le sens de « portail monumental à l'entrée des temples égyptiens, encadré de deux massifs de maçonnerie en forme de pyramide tronquée ». Les pylônes des ponts sont de forme plus effilée encore. **Hauban**, depuis la racine germanique *Haupt* « tête », vient du scandinave *höfundbendur*, « câble principal d'un navire ».

D'abord écrit *punt* (Xe s.), **pont** est évidemment issu de l'accusatif *pontem* de *pons, pontis*, mot à la fois panroman et celtique pour signifier « pont, passerelle ». *Pons* est rattaché à une série de termes indo-européens désignant le « chemin », ce qui expliquerait le terme *Pont-Euxin*, pour la mer Noire, considérée comme une voie de passage privilégiée, Pontus étant la région septentrionale de l'Anatolie. Puisque, en termes militaires, *pons* désignait une « passerelle volante pour les sièges » (Tacite), ou encore une « planche permettant de passer d'un navire au rivage », le sens a concerné les points de passage entre des tours, comme également la passerelle empruntée par les électeurs romains pour aller voter – Cicéron dit « *de ponte dejici* » pour perdre le droit de vote (à l'âge fatidique de soixante ans !).

Cette extension de sens explique l'emploi, dès le XIIe siècle, de « plancher d'un navire », d'où le **pont supérieur**, **pont promenade**, **navire deux-ponts** (1864)... L'idée de passage entre deux parties a fait adopter le mot pour un organe mécanique reliant par exemple les roues d'un véhicule – le **pont arrière** d'une automobile (dès 1898) – et tout appareil permettant soit un levage – un **pont roulant** –, soit une connexion électrique – le **pont de Wheatstone**. Au XIXe siècle, **pont** entre dans le vocabulaire de la couture pour une pièce de vêtement pouvant se rabattre – un **pantalon à pont**. La forme courbe des anciens ponts fluviaux nourrit le

vocabulaire du jeu : la courbure discrète donnée par un tricheur à une carte incite l'adversaire à couper à un endroit donné, d'où **faire le pont** (1718), expression dont on connaît, depuis 1867, un sens totalement différent : une « période chômée entre deux jours fériés ». On parle encore de **pont** pour une position de gymnastique courbant le corps ; depuis 1948 on parle de **pont aérien** et la chirurgie vasculaire réalise des **pontages artériels**.

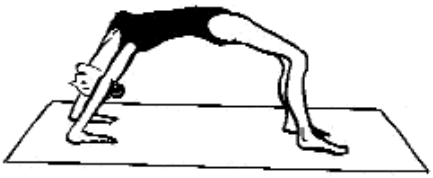

Dérivé, le verbe **ponter** signifiait « miser contre le banquier dans un jeu de hasard ». Déverbal probable, **ponte** désigne chacun des joueurs misant contre le responsable de la banque, mais, pour Balzac, c'était un terme péjoratif convenant à un spéculateur ; puis on parla de **gros ponte**, pour un personnage important et généralement riche, peut-être par confusion avec **pontife**, depuis *pontifex*, mot d'origine obscure. L'expression **pont d'or** mérite notre attention. Initialement, du temps des chefs militaires avisés, *faire un pont d'or à l'ennemi*, c'était lui faciliter la retraite sans l'écraser ignominieusement et en amorçant un arrangement pacifique ultérieur. De nos jours, *faire un pont d'or à quelqu'un*, c'est lui réserver une situation avantageuse, en raison de mérites supposés... Chacun de nous garde en mémoire des ponts célèbres : à Paris, le Pont-Neuf et le pont Alexandre III, le pont Valentré de Cahors, celui d'Avignon où il fait bon danser, tandis que « Sur l'pont du Nord, tu n'iras pas danser ! » et que « *Sous le pont Mirabeau coule la Seine...* ». Par le **pont aux ânes**, passaient Aliboron et ses compagnons rétifs... avant de figurer dans le langage des potaches pour un théorème fameux, également difficile à surmonter.

Parfois, on parle encore de **ponceau**, du latin *ponticellus*, variante désuète de *ponticullus* « petit pont ». Faudrait-il évoquer les **pontons**, ceux de Carrier à Nantes restés tristement célèbres, tandis que les héroïques **pontonniers** de la Bérézina demeurent dans les mémoires ?

Hervé LIVINEC et **Pierre DELAVEAU**
Cercle Blaise-Pascal et cercle Ambroise-Paré

Y a du brouillard
Sur l' pont des Arts...

Notre époque se caractérise par un regain d'intérêt pour les Arts, de toute nature et de toute époque, avec une tendance à vouloir catégoriser et classifier à outrance.

C'est ainsi que l'on parlera des *Arts premiers*, pour ne pas dire *primitifs*, qui n'est plus politiquement correct, on se demande bien pourquoi !

Et pourtant, c'est bien modestement que le concept et le terme d'*art* avaient débuté, lorsqu'ils désignaient seulement le talent et la compétence de l'artisan dans son métier ; mais, peu à peu, les progrès de la science et des comportements humains entraînèrent l'apparition de nouvelles formes d'activité, qui furent, elles aussi, qualifiées du nom d'*art*. Ceux-ci s'adornèrent dès lors d'un *A* majuscule, et leurs pratiquants passèrent du statut d'artisan à celui d'artiste.

Et voilà pourquoi, aujourd'hui, l'on baptise, numérote et accepte dans la grande famille des arts, de plus en plus d'activités humaines, exercées avec ou sans but lucratif ; ce qui a pour conséquence, au fur et à mesure des progrès techniques et des évolutions de la Société, l'apparition de nouveaux Arts, (parfois d'Art nouveau), que l'on classifie soigneusement comme pour leur réserver la place qui leur revient dans ce foisonnant ensemble. On parlera donc des septième, huitième et neuvième arts, pour désigner dans l'ordre le cinéma, la télévision et la bande dessinée (BD).

Pour essayer de comprendre l'origine de cette classification, non pas hiérarchique, mais chronologique, tâchons de répondre à la question suivante :
Si le cinéma est le septième art, quels sont donc les six autres ?

À l'époque de la florissante École d'Alexandrie (IIIe et IVe siècles de notre ère), la première subdivision proposée pour les arts distinguait les arts libéraux, ceux que l'homme libre pouvait exercer sans déchoir, et les

arts mécaniques, ou manuels, qui étaient dévolus aux esclaves. Cette distinction se perpétua au Moyen Âge, pendant lequel les facultés enseignaient les arts libéraux suivant deux cursus :

– le **trivium**, comprenant la dialectique, la grammaire, la rhétorique ;

– le **quadrivium**, comprenant l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie, la musique ;

ce qui représente donc sept disciplines d'arts libéraux.

Avec le temps et le développement de l'enseignement, on ajouta à cette liste des arts libéraux quatre autres formes d'arts, et non des moindres :

la **théologie**, la **philosophie**, la **médecine**, la **peinture**.

Et nous voici désormais avec onze disciplines d'arts libéraux !

Plus tard, il apparut que le développement des activités artistiques faisait craquer le corset moyenâgeux, et l'on fut conduit à créer sous le nom de **beaux-arts**, ou **arts plastiques**, un nouveau groupe, dans lequel on rassembla avec la **peinture** et la **musique**, qui figuraient déjà dans le groupe des arts libéraux, l'**architecture**, la **sculpture**, la **gravure**, la **chorégraphie**, la **poésie** et l'**éloquence**, auxquelles s'ajouta plus tard la **photographie**.

Le groupe des beaux-arts comprenait donc désormais neuf disciplines, et les arts libéraux en gardaient neuf.

Comment pouvons-nous faire pour retrouver le fameux chiffre de *six* qui a permis dans les années 1910, au moment de l'essor du cinématographe, d'intégrer celui-ci dans les arts, en l'affublant du chiffre *sept* ? On aurait pourtant dû trouver le cinéma de préférence dans les beaux-arts, qui sont neuf, ou alors l'a-t-on rattaché aux arts libéraux ? Mais ceux-ci sont également neuf.

Pour nous tirer de ce mauvais pas, il ne nous reste plus qu'à revenir à l'ancienne définition des arts libéraux, celle du Moyen Âge, et nous constatons alors que si, des cursus du trivium et du quadrivium, nous retirons la musique, nous obtenons bien le nombre de six arts : mais pourquoi dans ce cas avoir rattaché le cinéma à ceux des arts qui n'étaient pas les beaux-arts ? C'est pourtant bien ainsi que semble avoir raisonné, selon une information recueillie récemment, le créateur de l'expression

septième art : il s'agirait en effet d'un critique italien, Riccioto Canudo, qui aurait le premier utilisé cette locution en 1912.

Sa logique fut vraisemblablement la suivante : les beaux-arts comprennent d'abord l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, qui forment le groupe connu familièrement sous le nom de *Quat'zArts*, éponyme d'un bal célèbre ; à ceux-là, il faut ajouter la musique et la danse (ou la chorégraphie), et nous obtenons bien le nombre de six beaux-arts ; reconnaissant l'émergence du cinématographe dans le concert des arts, accordons-lui la place de septième parmi ses pairs.

Tout cela est bel et bon, mais, sans parler de la photographie, que deviennent dans cette arithmétique l'éloquence et la poésie, qui ne sont certes pas des activités mineures parmi les arts ? Riccioto Canudo leur aurait-il, suivant le précepte fameux de Verlaine, proprement tordu le cou ? Ou les aurait-il simplement oubliées ? Mais alors, de leurs oubliettes, ce sont les mânes de Démosthène et de Charles d'Orléans qui se soulèveraient et crieraient justice ! Il faut donc nous résigner à notre conclusion première : la connaissance du nom du créateur de la locution représente certes un pas positif dans notre recherche, mais il faut bien admettre qu'il y a beaucoup d'incertitude, si ce n'est d'erreur, et beaucoup d'arbitraire dans le choix fait au siècle dernier pour classer le cinéma.

Et c'est pourtant à partir de ce nombre sept, très contestable, que l'on va continuer à numéroter les arts, qu'ils apparaissent comme accompagnants de nouveaux modes de l'activité humaine (informatique, télécommunications), ou qu'ils représentent un besoin de détailler plus précisément les activités existantes.

Jusqu'où irons-nous dans cette course frénétique dans laquelle chacun se précipite pour obtenir que son dada, ou sa spécialité, accède à une considération médiatique dûment numérotée ?

Joseph SANS
Cercle Blaise-Pascal

DE CHOU À CHAUMIÈRE

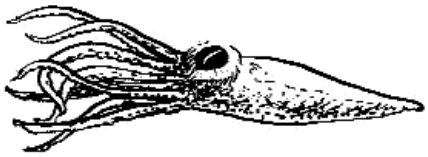

Savez-vous que *chou*, *calumet*, *calmar*, *brocoli*, *chaumière*, *colza*, *calamité*, *chalumeau* viennent de la même racine indo-européenne : *kal*/*kol*, qui a le sens de « tige (creuse) de plante » ?

Les trois mots grecs intermédiaires sont : *kalamê*, « tige de blé, chaume, paille » ; *kalamos*, « roseau, chalumeau, chaume, paille » ; *kaulos*, « tige d'une plante, tube d'une plume d'oiseau ».

C'est de la racine indo-européenne que viennent le grec *kaulos* et le substantif latin *caulis* ou *colis*, avec les sens de « tige », « tube » et « chou ».

Du latin *caulis*, les Italiens méridionaux ont tiré *brocollo*, que nous avons emprunté sous la forme *brocoli*. Les Allemands, utilisant la même racine, appellent leur chou : *Kohl*. Les Anglais en ont tiré *hollow*, « creux ».

Les Néerlandais ont formé le mot *koolzad*, « semence de chou », dans lequel *kool* signifie « chou » et *zaad*, du latin *sero*, « semer », veut dire « graine, semence, sperme », mot que nous avons emprunté sous la forme *colza*, cette plante crucifère oléagineuse et fourragère dénommée par les Flamands et les Picards au XVIIe siècle. C'est de cette même racine gréco-latine (*kaulos-caulis*) que nous sont venus des États-Unis le hors-d'œuvre appelé *cole-slaw*, et d'outre-Manche ce légume *cauliflower*, que nous nommons *chou-fleur*.

Sur le grec *kalamê*/*kalamos*, nous avons formé *chalumeau* qui désigne la paille pour boire et le pipeau pour jouer, en plus du tube en verre ou en métal pour diriger une flamme. *Calame* est ce roseau taillé pour écrire, d'où l'expression *lapsus calami*.

À Athènes, *plumier* se dit *calamaria theka* qui sert aussi à désigner l'encrier dans lequel on trempait le roseau. *Calmar*, ce mollusque céphalopode (seiche) donnant l'encre. *Calumet* pour sceller la paix en fumant de conserve. *Chaume* et *chaumière* pour cette maison à l'origine couverte de roseaux ou de paille. *Calamité* avec cette impression de désastre lorsqu'une trombe détruit la moisson sur pied, ne laissant que les tiges.

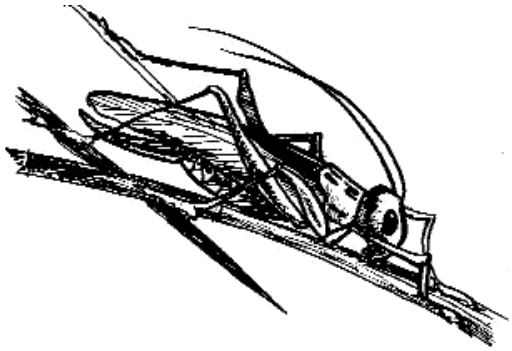

Une bourgade de l'île de Samos, en mer Égée, se nomme *Kalamoï*, en raison de sa situation au milieu des roseaux.

En grec, l'adjectif *kalamitis* désigne les sauterelles passant leur vie sur les tiges de blé. Et que dire de cet avant-port du Pirée que les Athéniens appellent *Kalamati*, les centaines de bateaux en chômage avec leurs mâts nus ressemblant aux tiges d'un champ de blé dévasté après le passage des locustes ?

Bernie de TOURS

EXTRAITS DE *LA LETTRE* DU CSA*

« Surréaliste » : le mot à la mode

À écouter les médias durant ces derniers mois, il apparaît que l'adjectif *surréaliste* a supplanté tous les autres clichés. C'est le mot à la mode dont on nous rebat les oreilles (et non « rabat », réservé à *rabattre le caquet*) à longueur de journaux radiophoniques ou télévisés.

Initialement, l'adjectif *surréaliste* qualifiait les caractéristiques, les objectifs et les méthodes du surréalisme, ainsi que les personnes et les groupes qui appartenaient à ce mouvement. Puis, par affaiblissement moderne et familier, l'adjectif est devenu synonyme de *démesuré*, *extraordinaire* ou *incroyable*. Aujourd'hui, dans les médias audiovisuels, il remplace les adjectifs *étrange*, *curieux*, *inhabituel* ou *compliqué*, et qualifie des mots aussi variés qu'un spectacle, une situation, une conférence de presse, une déclaration et même « un *look* surréaliste ». Peut-être convient-il, à l'exemple de Mallarmé [1], de « *donner un sens plus pur aux mots de la tribu* » et de rendre aux surréalistes ce qui leur appartient, malgré la récente dispersion de la collection d'André Breton.

* Numéro 162 (mai 2003).

1) Joseph Hanse, *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, Éditions Duculot, 1987.

LE QUOLIBET EN QUESTION

Au Moyen Âge, l'enseignement scolastique proposait aux étudiants deux sortes de questions : les *questiones ordinariae*, questions ordinaires mais obligatoires, et les *questiones de quo libet*, questions sur le sujet que l'étudiant avait choisi – on retrouve le dernier mot dans l'expression latine *ad libitum*, « au choix ». Dans le deuxième groupe de questions, l'étudiant pouvait ne pas être en accord avec le maître, voire ironiser sur ses leçons. De là est venu notre mot **quolibet**, avec le sens de « propos ironique, raillerie, plaisanterie ». En français, les mots commençant par *qu-* ont souvent une histoire curieuse. Profitons-en pour en citer quelques-uns.

Commençons par le **quintal**. En grec classique, *cent* se disait *hekaton*. Dans les colonies grecques de la Méditerranée, on employait un dérivé déformé *kentênarion*, avec le sens de « centenaire » et plus particulièrement de « cent unités de poids ». Le bas latin en a fait *centenarium*, signifiant « cent livres », et les Arabes, grands commerçants, l'ont répandu sous la forme *quintar*, désignant « un poids de cent unités ». C'est ce dernier mot qui, transitant par l'Espagne, est arrivé en France sous la forme *quintal* au XIIIe siècle. Mais, à cette époque, l'unité de poids était la livre ; le quintal devint tout naturellement un poids de cent livres. À la Révolution, on adopte le système métrique et l'unité de poids devient le kilogramme valant (après une deuxième réforme en 1812) deux livres. Le quintal devint alors un poids de... cinquante kilogrammes. Cette valeur erronée, puisque *quintal*, malgré sa graphie en *quint-*, veut dire « cent » et non cinquante, se trouve encore dans le dictionnaire Larousse jusqu'au milieu du XXe siècle ! Aujourd'hui, on trouve bien : *quintal, unité valant cent kilogrammes*.

Poursuivons avec la **quintessence**. Empédocle avait appelé la terre, l'eau, l'air, le feu : les quatre éléments. Aristote en ajouta un cinquième, l'éther, substance impalpable mais indispensable ; il l'appela *pente ousia*, « le cinquième élément ». Le latin scolastique le traduisit en *quinta*

essentia, dont nous avons fait le mot *quintessence*, auquel nous avons donné le sens figuré d'... essentiel !

Terminons avec le latin *quietus*, « calme », qui nous a donné **quiet** (et son contraire **inquiet**), **coite** (et son masculin **coi**), **quitte** (*être quitte*), **acquiescer** et le curieux **tranquille** qui, en latin, ne s'adressait qu'à la mer car, lorsqu'elle était calme, *quillus*, on pouvait voir au travers, *trans*.

Philippe LASSERRE
Section de Bordeaux

ABUS D'ABUSER

À propos du procès d'un éducateur « pédophile »*, on a pu entendre le même jour, à la radio et à la télévision, des journalistes rapporter que l'homme, présumé *avoir abusé sept enfants*, aurait lui-même été *abusé* de la même manière, dans son jeune âge.

On voit, par ces exemples de plus en plus courants de transitivation « abusive », à quel contresens majeur peut conduire l'emploi impropre du verbe *abuser*.

Les commentateurs fautifs n'auraient pas dû oublier (on n'ose dire « ignorer ») que seule la manière indirecte convenait en l'occurrence : abuser **d'**un enfant ; être objet, victime, **d'**abus sexuels. L'emploi transitif a un tout autre sens, dans la forme active (*abuser quelqu'un*, c'est le tromper, l'escroquer) comme dans la forme passive : *être abusé* (induit en erreur) *par une ressemblance, une rumeur*.

Espérons au moins que la justice soit au fait du bon usage, quand il s'agit de qualifier crimes et délits. On ne peut pas mettre dans le même box un violeur d'enfants et un bonimenteur de bonneteau.

Jean BRUA

---

* NDLR : L'emploi usuel du mot *pédophile* dans cette acception est critiqué par plusieurs lecteurs (*cf.* « Tribune », page XIV).

LE TONNEAU DES DANAÏDES…

Les cinquante filles de Danaos, roi légendaire de Libye, fuirent à Argos, pour éviter le mariage avec leurs cousins, les cinquante fils d'Egyptos, frère de Danaos. Mais, leurs prétendants étant à leur tour venus à Argos, les Danaïdes consentirent au mariage… apparemment : dès la nuit des noces, sur le conseil de leur père chacune égorgea son époux (sauf la dénommée Hypermnestre, qui épargna son mari, Lyncée).

Les meurtrières furent alors condamnées, dans les Enfers – elles furent précipitées dans le Tartare, lieu de châtiment des grands coupables –, à remplir un tonneau… sans fond. La condamnation est donc sans fin, et l'expression « tonneau des Danaïdes » s'est implantée depuis longtemps dans le langage pour désigner une tâche infinie, interminable, voire – hélas – impossible.

Cette expression peut souvent (trop souvent !) être employée par ceux qui ont pour tâche de former le mieux possible de bons journalistes, de bons professionnels de l'information maîtrisant avec précision le vocabulaire le plus étendu. Si l'on ne possède pas ledit vocabulaire, si l'on ne se rend pas compte que l'ordre des mots peut modifier la signification d'une phrase, si l'on ignore que la façon de ponctuer un texte – à l'écrit comme à l'oral – peut déformer complètement le sens d'un texte, etc., on n'est pas capable d'informer correctement l'opinion ! Or, pour s'en tenir à la radio et à la télévision, un esprit un peu observateur et attaché à la langue française pourrait rédiger chaque jour un volumineux bêtisier…

Certes, et nous l'avons dit constamment, personne ne peut avoir la prétention d'être omniscient, d'être infaillible. Par conséquent, il est interdit de se montrer outrancièrement critique, de s'ériger en vitupérateur forcené, en vilipendeur professionnel… Mais il est normal de se montrer exigeant quand il s'agit de la transmission du savoir et de l'information.

« Après *Agésilas*, hélas… Mais, après *Attila*, holà ! » : cette formule très sévère a visé deux pièces de Corneille vieillissant. C'est également au moins un « Holà ! » qu'a suscité chez nous l'emploi par le journaliste-animateur, pendant toute une émission d'information – du type débat avec les auditeurs –, sur une chaîne publique de radio, du mot *ancêtres* pour désigner les… personnes âgées. Qu'il s'agisse de septuagénaires ou d'octogénaires hospitalisés, placés en maisons de retraite, maintenus chez

eux grâce à l'aide à domicile, ou bien décédés en raison de la canicule, un seul vocable était employé : « *ancêtres* » ! Et, comme d'habitude, le psittacisme a sévi : participants à l'émission comme auditeurs reprenaient ce terme sans réfléchir à l'impropriété – pis : l'indécence – du terme. Non seulement la faute de français était commise à répétition par quelqu'un qui aurait dû ne pas confondre parents âgés, aïeuls et aïeux, mais, comme souvent, l'ineptie faisait tache d'huile ! Faut-il vraiment rappeler qu'on désigne par *ancêtres* l'ensemble de l'ascendance lointaine, ceux dont une race descend, les aïeux ?… Qu'un octogénaire n'a pas connu Henri IV ni Charlemagne ?…

Autre étonnement, à plusieurs reprises, à la radio comme à la télévision, au sujet de l'utilisation de *dévasté*(*e*), *dévaster*, par des journalistes professionnels. Ainsi, alors qu'il s'agit d'événements se déroulant dans un pays du Sud-Est asiatique, une journaliste commente un reportage en soulignant que des magasins ont été « *dévastés* ». Au même moment, les téléspectateurs ont sous les yeux les images de magasins en parfait état, qui n'ont été ni pillés ni saccagés, et dont les patrons et employés sont fort souriants… Le téléspectateur moyen se demande alors s'il y a bien adéquation entre le reportage filmé et le commentaire, si les techniciens n'ont pas cafouillé un peu dans les bandes film et les bandes-son… Mais, oui, il s'agit effectivement du « bon » reportage, sauf que « *dévastés* » a été employé, ici comme en d'autres reportages, à la place de *dévalisés*, au sens de « pris d'assaut par les acheteurs », par les clients soucieux de se constituer des réserves en prévision de manifestations, de troubles, d'émeutes.

Autre mauvais emploi, assez fréquent malheureusement : « *Les responsables de la santé publique se montrent dévastés.* » Personnellement, nous les voyons plutôt *désolés*, *bouleversés*, *anéantis*, selon le degré de tristesse et d'abattement face à des catastrophes plus ou moins dramatiques qui frappent la population, par exemple.

Le souci du mot précis, du mot propre, du mot correct, ne doit jamais quitter celui ou celle qui prétend transmettre professionnellement, avec honnêteté et fiabilité, la moindre information…

Jean-Pierre COLIGNON
Cercle des journalistes

LES VERBES DÉFECTIFS

Un verbe est défectif lorsqu'il ne se conjugue pas à certains temps ou à certaines personnes. Les verbes impersonnels, qui n'existent qu'à la troisième personne du singulier, n'entrent pas dans cette définition. Quand on dit *il fait froid*, cet « il » est un pronom impersonnel, remplaçant le genre neutre que nous n'avons pas en français. Je citerai quelques-uns des plus caractéristiques.*

APPAROIR* : figé dans *il appert* (il ressort, il découle) ; pas d'autre possibilité.

BRUIRE : seules formes conjuguées possibles, *il bruit, ils bruissent ; il bruissait, ils bruissaient ; qu'il bruisse, qu'ils bruissent* ; participe présent *bruissant* et infinitif.

CHALOIR* : uniquement au présent de l'indicatif, dans la formule *peu me chaut* (peu m'importe), à toutes les personnes (*te, lui, nous, vous, leur*).

FÉRIR* : exclusivement dans *sans coup férir* (sans combat, sans violence) et *féru de*, participe passé adjectivé (passionné, grand amateur de).

FORCLORE : infinitif, et participe passé *forclos* (perdu, en parlant d'un droit non exercé dans le délai fixé, appelé *délai de forclusion*).

FOURBOIRE : « boire avec excès », ne se rencontre plus que dans le participe passé *fourbu*, « harassé » ou, en parlant d'un cheval ou d'un bœuf, « atteint de fourbure » (inflammation des tissus du pied).

FRIRE : indicatif présent, au singulier (*je / tu fris, il / elle frit*) ; futur, à toutes les personnes. Conditionnel présent, à toutes les personnes. Participe passé *frit, frite* et tous temps composés. Pour les temps et personnes où il n'existe pas, on lui substitue *faire frire*.

GÉSIR* : indicatif présent *je gis, tu gis, il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent* ; imparfait *je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient* et participe présent *gisant.*

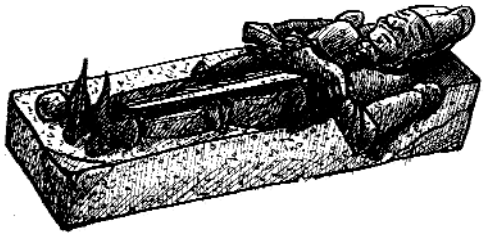

ISSIR : uniquement au participe passé *issu* (sorti, venu, né de).

OCCIRE : infinitif, participe passé *occis, occise* et temps composés.

PARTIR* (vx « diviser en parts ») : ne se rencontre que dans l'expression *avoir maille à partir*, où *avoir* se conjugue sans restrictions. La maille était jadis la plus petite pièce de monnaie en circulation. Avoir une maille à partir (à partager) avec quelqu'un était chose impossible, donc source de conflit, de dispute.

PLEUVOIR : au sens propre, désignant un phénomène météorologique, ce verbe est impersonnel, comme *neiger, grêler*, *venter, bruiner...* Toutefois, il peut s'employer au sens figuré, à la forme personnelle, mais seulement à la troisième personne du pluriel : *les critiques pleuvaient*.

PROMOUVOIR* : infinitif, participe passé et temps composés ; cependant, la pratique tend à réintroduire des formes conjuguées du mode indicatif.

RENAÎTRE : se conjugue comme *naître*, mais n'a pas de participe passé, donc pas de temps composés non plus. On le remplace alors par « né de nouveau » ;

RÉSULTER : troisièmes personnes du singulier et du pluriel, à tous les temps.

SEOIR* au sens de *convenir* : seulement aux 3es personnes du singulier et du pluriel ; indicatif présent *il sied, ils siéent,* imparfait *il seyait, ils seyaient*, futur *il siéra, ils siéront*, subjonctif présent *qu'il siée, qu'ils siéent*. Au sens d'être assis, tenir séance : participe présent *séant* (qui a donné le substantif *séant* dans « sur son séant »), participe passé *sis,sise*, « situé » en langage juridique.

SOURDRE (sortir de terre, jaillir, en parlant de l'eau ; s'emploie aussi au figuré) : infinitif et *sourd, sourdent, sourdait, sourdaient.*

Jacques PÉPIN

---

* Les verbes signalés par un astérisque ont été étudiés par Philippe Lasserre à la page 39 de quelques numéros de *DLF* : 194 (*partir*), 199 (*férir* et *gésir*), 205 (*promouvoir*), 207 (*apparoir* et *chaloir*) et 208 (*seoir*).

LE SERVICE N'EST PLUS COMPRIS

Il n'est pas exclu que la suppression du service national ait quelques effets inattendus sur le front de la langue. Elle risque en tout cas de précipiter l'agonie d'une expression que plus personne ne comprend, à l'exception d'une poignée de puristes et de nostalgiques du peloton d'instruction... Combien sont-ils encore, en effet, à savoir qu'il convient d'écrire *au temps pour moi* et non « autant » ? À se rappeler qu'en l'occurrence ce *temps*-là est, en termes militaires et pour reprendre la définition de Littré, « *l'action d'exercice qui s'exécute à un commandement, et qui se divise en mouvements pour en faciliter l'exécution* » ? Il s'agit donc bien, comme le précise Joseph Hanse, de revenir à la position précédente (au *temps* précédent) en vue de recommencer et de parfaire le mouvement. Qui ne se souvient, renchérit Jean Girodet, du trop célèbre *Au temps, pour les crosses* ? Adolphe Thomas, pour décourager toute velléité de contestation, va même jusqu'à se réclamer de l'italien, lequel connaît une expression en tout point identique : *Al tempo !* Force est cependant d'admettre que ce sens technique n'est plus guère perçu de nos jours, et Grevisse de citer des grammairiens qui, refusant le dogme, se sont ingéniés à démontrer que ce *au temps* n'était peut-être qu'une altération de *autant*. Quoi qu'il en soit, il sera difficile de remonter le courant, d'autant (!) que la version moderne de l'expression trouve aisément à se justifier : on en refait *autant* pour parvenir au résultat espéré... Seuls auront à se méfier les inconditionnels de la dictée de Pivot : armée de métier ou pas, ceux-là – à moins qu'ils ne fussent déjà au parfum – vont devoir changer promptement leur fusil d'épaule s'ils ne veulent pas se faire « flinguer » ou, à tout le moins, en prendre pour leur grade !

Bruno DEWAELE

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *EOIR* (suite et fin)

Après *seoir*, *messeoir*, *asseoir* et *rasseoir*, *surseoir* (*DLF*, n° 208).

ASSEOIR et **RASSEOIR**

Ils ont la double conjugaison (*cf. DLF*, n° 208), mais la forme en *ie* ou *ey* est préférable : *j'assieds* ou *assois*, *nous asseyons* ou *assoyons* ; *j'asseyais* ou *assoyais* ; *j'assis* (une seule forme) ; *que j'asseye* ou *assoie*, *que nous asseyions* ou *assoyions* ; *asseyant* ou *assoyant*. Le futur de l'indicatif (et le présent du conditionnel) est fait sur le présent de l'indicatif, donc sans *e* aux formes en *oi* : *j'assiérai* ou *assoirai*, *nous assiérons* ou *assoirons* ; *j'assiérais* ou *assoirais*, *nous assiérions* ou *assoirions*. Les temps composés sont construits sur le participe passé *assis*, *assise*. Ces verbes sont plus souvent employés à la forme pronominale : *s'asseoir*, *se rasseoir*.

Le participe passé *rassis*, *rassise*, est devenu un adjectif avec un sens différent (« qui a perdu sa mollesse sans être encore dur ») : *pain rassis*, *mie rassise*. Une mauvaise orthographe l'a transformé en « rassi » et « rassie », ce qui a donné naissance à un verbe néologique du 2e groupe : *rassir*. Si ce verbe, apparu au XXe siècle, s'installait, il faudrait écrire : *pains rassis*, mais *ce pain est rassi*. (*Cf. bénit* et *béni*.)

SURSEOIR.

Il n'a que la conjugaison en *oi* ou *oy* : *je sursois*, *nous sursoyons* ; *je sursoyais* ; *je sursis* ; *que je sursoie*, *que nous sursoyions* ; *que je sursisse* ; *sursoyant*. Le futur de l'indicatif (et le présent du conditionnel) est fait sur l'infinitif et garde donc son *e* : *je surseoirai* ; *je surseoirais*.

Les temps composés sont construits sur le participe passé *sursis*, *sursise*.

Ainsi s'achève la liste des verbes du 3e groupe dont l'infinitif se termine en *r*.

À partir du prochain numéro, nous aborderons les verbes dont l'infinitif se termine en *re*.

Philippe LASSERRE

QUELQUES EXPRESSIONS...
à propos de la lettre

Un sot en trois lettres

Le procédé s'emploie pour appuyer sur la qualification. Il se rapproche un peu de l'épellation.

« *Mais d'esprit, ô le plus lamentable des êtres,*
Vous n'en eûtes jamais un atome, et de lettres
Vous n'avez que les trois qui forment le mot : sot ! » (E. Rostand.)

Lettre morte

Inutile, sans valeur, dépourvu de sens. S'est d'abord dit d'un texte juridique qui a perdu sa valeur. On parlait, au XVIIe siècle, de *lettre close*, à propos d'une chose inintelligible.

Au pied de la lettre, à la lettre

Selon le sens littéral, selon le sens propre des paroles.

« *Je vous aime de tout mon cœur, mais c'est au pied de la lettre, sans en rien rabattre.* » (Mme de Sévigné.)

En toutes lettres

Nettement, sans ambiguïté. Au sens propre, sans abréviation, ou, en parlant des nombres écrits avec des mots et non des chiffres.

« *Tu ne deviens pas polie ! C'est presque de l'invective. Tu me traites de manant et d'avare, en toutes lettres. C'est très gentil !* » (Flaubert.)

Avant la lettre

Avant le complet développement, l'état définitif.

« *L'enfant, c'est l'homme avant la lettre.* » (A. d'Houdetot.)

Passer comme une lettre à la poste

Les premières attestations parlent d'aliments qui s'avalent et se digèrent facilement.

« *La truffe est un aliment aussi sain qu'agréable et qui, pris avec modération, passe comme une lettre à la poste.* » (Brillat-Savarin.)

« *La poste royale*, écrit Jacques Cellard, *avait déjà la réputation d'acheminer les lettres sans incident. Par la suite, l'idée de la rapidité du courrier s'est ajoutée à celle d'un accomplissement aisé.* »

« *Ma proposition est passée comme une lettre à la poste.* » (About.)

Une lettre à cheval

« *Dans le langage familier*, affirme Littré, *c'est une lettre de reproche* […], *c'est-à-dire une lettre cavalière* », brusque, hautaine, impertinente.

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES DE CONSTRUCTION (suite et fin)

Après *anacoluthe* (*DLF*, n° 201), *anastrophe, anthorisme* et *antimétabole* (n° 202), *aposiopèse* ou *réticence*, *asyndète*, *chiasme* (n° 203), *comparaison, ellipse* (n° 204), *épithétisme*, *hendiadyn*, *hypallage* (n° 205), *hyperbate*, *hypozeuxe* ou *parallélisme*, *oxymore*, *parembole* (n° 206), *périssologie, pléonasme* (n° 207), *polysyndète*, *régression* ou *réversion*, *similitude* (n° 208).

SYNCHYSE n. f., du grec *sugchusis*, « confusion, mélange ».

Figure dans laquelle on renverse systématiquement l'ordre naturel des mots d'une phrase. Dans la phrase : « *Belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour* », il n'y a pas de synchyse, mais toutes les variations employées par le maître de Monsieur Jourdain, autour de cette phrase, sont des synchyses.

SUSPENSION n. f.

Figure qui consiste en une intercalation, à effet parenthétique, d'une phrase à l'intérieur d'une proposition ou entre deux propositions dépendant l'une de l'autre, entraînant un retard ou une attente de la suite.

« *Un mal qui répand la terreur,*
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre. » (La Fontaine.)

Il y a deux effets de suspension : le premier constitué des vers 1 (deuxième partie), 2 et 3 ; le deuxième constitué des vers 4 (deuxième partie) et 5.

TRAJECTION n. f.

Figure qui consiste à séparer, en général par une incise, des éléments de la phrase pourtant très unis.

Il est, comme vous le savez, arrivé en retard.

ZEUGMA n. m. (du grec *zeugma*, « le joug »).

Figure dans laquelle on sous-entend un verbe ou un adjectif (avec compléments) qui n'auraient pas la même forme (nommée *ellipse « vicieuse »*) ou le même sens (*attelage*) s'ils étaient réellement exprimés.

Sa femme aime la campagne, ses enfants la mer.

Ellipse de « aime » au lieu de « aiment ».

« *Sous le faix du fagot aussi bien que des ans.* » (La Fontaine.)

« *Il tira de sa poitrine un soupir et de sa redingote une enveloppe jaune et salie.* » (Gide.)

Philippe LASSERRE

LE PARTICIPE PRÉSENT

Le participe présent est un temps de la conjugaison du verbe qui exprime une action en train de se produire à un moment donné. Il se termine toujours par *-ant* et est invariable, quelle que soit sa place dans la phrase :

***Tournant** la tête, nous aperçûmes la pancarte. Ma sœur s'élança, **pressentant** un danger.*

Lorsqu'il est précédé de la préposition *en*, il devient gérondif :

*Elle réfléchit **en déambulant** dans les allées.*

Souvenir d'une époque où il était variable (jusqu'à la fin du XVIIe s.), il s'accorde encore dans certaines formes figées :

des ayants cause, des ayants droit, toute(s) affaire(s) cessante(s), séance tenante, à la nuit tombante, les parties plaignantes...

On écrit de préférence *à sept heures tapantes, battantes, sonnantes*, mais le singulier est correct (*tapant, battant, sonnant*).

Flambant neuf se rencontre le plus fréquemment avec invariabilité de *flambant* et accord de *neuf* : *des chaussures flambant neuves*.

Mais deux autres formes sont également correctes,

– avec l'accord des deux : *des patins flambants neufs* (l'accord de *flambant* au féminin est choquant et non conseillé) ;

– avec l'invariabilité des deux : *des chemises flambant neuf.*

Lorsqu'il est en fonction d'épithète ou d'attribut, il se transforme en adjectif verbal, et s'accorde selon les règles de l'adjectif :

*Cette situation **gênante** nous embarrasse* (épithète).

*Vos dessins sont **amusants*** (attribut).

Il est des situations où l'on peut être incertain sur le choix du verbe ou de l'adjectif :

*Les fillettes, **hésitant**, s'arrêtèrent devant le portail* ; ou *les fillettes, **hésitantes**, s'arrêtèrent devant le portail*.

En fait, les deux formes sont correctes.

Jacques PÉPIN

ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR

Par Jean Brua

Des tics et des trucs...

Faute de vocable précis de rhétorique, un chroniqueur de la presse hebdomadaire a employé le terme anglais de *gimmick* (gadget, truc) pour déplorer la prolifération des tics de langage. Cette fois, on ne jettera pas la pierre à une intrusion d'outre-Manche. *Gimmick* rend un son d'alerte minuscule qui fait penser aux parasites de nos jardins, ces cochenilles, ces pucerons si faciles à identifier et si difficiles à éradiquer. Pareil pour *C'est vrai que*, *J'veux dire*, *J'allais dire* et autres formes du rien-dire : dénoncés, vilipendés, moqués et cependant toujours plus nombreux et nuisibles dans le discours courant. Vigilance. Craignons et combattons l'ennemi insidieux. *J'ai envie de dire* : ne se cache-t-il pas déjà dans notre parole ?

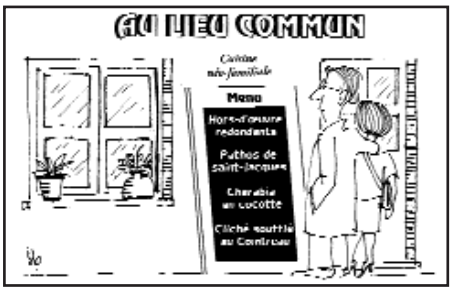

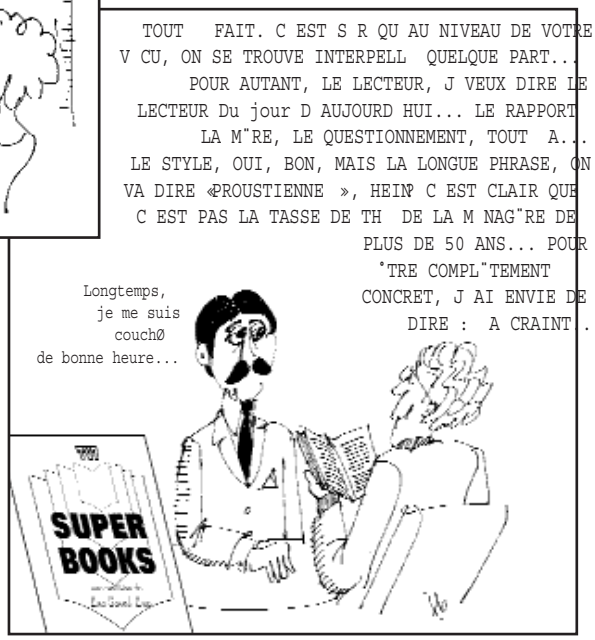

DES MOTS POUR MÉDIRE

Notre langue, avec ses assonances, son fourmillant vocabulaire, donne d'infinies possibilités de tripotages, de démontages-remontages, d'à-peu-près phonétiques burlesques. J'ai connu des Normands qui « cassaient » les mots sans y mettre malice, leur génie venant sur ses propres ailes parce que la situation nécessitait un néologisme. Ainsi : « *Ce cageot est tout démaniclaqué !* » pour éclaté, démantibulé. J'opte pour l'adoption de ce mot superbement cocasse par nos Immortels...

Mais on peut parfaitement rire, et médire, avec des mots de tous les jours, comme nous le savons. C'est même ce qui est difficile. En voici un florilège.

■ On ne prend pas assez garde aux souffrances que peuvent causer aux illettrés les subtilités de la langue. Ainsi, ils ne comprennent pas pourquoi on nomme *seiche* une bestiole aussi mouillée.

■ Étranges, ces déprimés qui pour s'exprimer ont besoin de comprimés.

■ L'ongle incarné est un des désagréments de la réincarnation.

■ Antoine de Saint-Exupéry, qui n'était pas un homme d'appareil, n'aurait jamais dû piloter d'avion...

■ Il y a des gens tellement tordus, que, même de face, ils ont l'air de vous regarder de travers.

Amusons-nous avec les mots. Sans scrupules !

Serge LEBEL

À titre de promotion :
chaque auteur ou adhérent cité dans la revue
reçoit deux exemplaires supplémentaires de *DLF*.

UN AMÉRICAIN À AGEN

Alors que je prenais un café au buffet de la gare d'Agen, j'ai fait la connaissance d'un universitaire américain, venu effectuer pour le compte de l'Unesco un reportage photographique portant sur le canal du Midi. Dans un français assez correct, il s'est plaint de ne pas avoir pu visiter notre ville, faute de temps. Comme j'avais deux heures libres devant moi, je lui ai proposé de faire quelques pas ensemble, dans les rues et lieux les plus intéressants.

Pendant que nous déambulions, je le voyais prendre des notes sur un calepin. Notre rapide visite terminée, il m'a remercié, puis m'a montré la liste de mots qu'il avait notés :

« *Inter-rent, salon Ladies and Gentlemen, Manhattan burger, Europ' inter immobilier, Salon hair-club, Cocktail, Passport boutic, Coiffure Hair, Century 21, Côté star, New Styl, Derby, United Colors, Pimkic, Nuggets, Cotton's, Ice cream, Planet Move, Mary Tea Brunch, Electric auto station...* »

Quatre petites rues du centre-ville avaient suffi à notre visiteur pour relever ces mots aux tournures anglo-américaines, qui font office d'enseignes bien visibles.

En me regardant droit dans les yeux, il m'a tenu le propos suivant, très dur : « *Vous pouvez être fiers de votre passé culturel régional, national, européen, mais maintenant ? Comment un peuple peut-il se soumettre ainsi à un autre ? N'y a-t-il pas là une sorte de prostitution intime ?*

You know what ? (Le savez-vous ?) *Il n'y a que deux catégories d'individus, que le sociologue britannique D. Riesman a bien cernées : les* inner-directed *et les* other-directed*, puisque vous adorez les mots anglais. Il y a les fortes personnalités, originales, qui se dirigent elles-mêmes de l'intérieur, instruites et cultivées le plus souvent. Et il y a ceux qui sont dirigés par autrui, de l'extérieur, sans consistance aucune, comme bouchons ballottés au gré des vagues. Ils croient être dans le coup, modernes, jeunes, dynamiques... En réalité, ces dernières sont sans éducation vraie, ploucs pour parler comme vous, qui traitez de ploucs tous ceux qui ne suivent pas les goûts du jour* made in America*, les hors-mode.* »

Je n'ai pu que lui répondre : « Allez, nous méritons bien votre mépris. »

Édouard FAJARNES

MARINE ET LANGUE FRANÇAISE

Invités par la ***Marine nationale*** *pendant huit jours à bord de la frégate* La Fayette*, les dix premiers lauréats du Plumier d'or, accompagnés par* ***Martine Poiron*** *et* ***Philippe Guisard****, membres de DLF, ont passé une semaine de découvertes, qu'ils n'oublieront jamais. Pour remercier aussi DLF, ils ont interrogé quelques marins et ont précisé pour nos lecteurs : «* Nous désirions honorer au maximum la langue française, mais n'avons fait que retranscrire les paroles exactes. *»*

– La langue française se dégrade-t-elle dans la Marine ?

Officier : Oui, la langue française est teintée d'anglicismes et de néologismes.

Officier marinier supérieur : Oui, cela se voit de plus en plus dans les rapports à rédiger, dans les cahiers à remplir... Dans la Marine, on communique surtout avec des abréviations et par des phrases brèves.

Matelot : Les jeunes sont de moins en moins doués en français, mais ont plus de bases d'anglais, dans la Marine nationale.

Officier marinier : Non, car dans la Marine nous gardons toujours les mêmes expressions.

M : Oui. Dans le langage courant, nous utilisons des mots étrangers, c'est devenu même inconscient, habituel.

M : De plus en plus de jeunes venant de milieux défavorisés négligent la langue française à bord.

– Est-elle envahie par les autres langues ?

O : Oui, par l'anglais. De plus, les marins utilisent de plus en plus d'abréviations et de barbarismes.

OMS : Oui. L'état-major recommande au personnel de pratiquer, de connaître, de prendre des leçons et de faire usage de l'anglais pour communiquer avec les étrangers. Mais nous aimons notre langue et essayons de la préserver.

M : Oui. Elle est supplantée par l'anglais et l'espagnol. Partout, nous sommes obligés de parler anglais. Même les hommes politiques utilisent

certains mots d'autres langues. Comment le peuple peut-il la défendre si les plus haut placés ne lui montrent pas le bon exemple ?

OM : Oui. L'anglais, cette langue est internationale.

M : Oui. Lors des escales, les gens ne parlent pas français, donc l'anglais est utilisé.

– Bénéficie-t-elle d'un certain prestige à l'étranger ?

O : Oui, les étrangers ont toujours un regard positif.

OMS : Bien sûr. Souvent, lors des escales, nous nous apercevons par exemple que si en entrant dans une boutique nous disons « hello ! » les gens restent indifférents alors que lorsque nous leur disons « bonjour ! » ils nous sourient et s'efforcent de répondre en français. Cela nous permet de communiquer plus facilement, car les gens viennent nous voir en sachant que nous sommes français. Il m'est déjà arrivé d'être invité à boire un verre grâce à cela.

M : Non. Le Français en tant qu'être humain seulement. Les étrangers ne font pas l'effort de parler notre langue. Le français ne nous est pas utile pour communiquer avec les armées étrangères.

OM : Oui, les étrangers nous demandent de parler en français pour entendre notre accent.

Quartier-maître : Cela dépend des pays. En effet, c'est le cas au Liban, en Irlande et en Islande.

– Le métier de marin est-il utile pour défendre la langue française ?

OMS : Oui, le métier permet de promouvoir la langue de par le monde.

OM : Oui, car en quelque sorte nous exportons la langue, mais l'anglais est plus important. Malheureusement, le français n'est point une langue majeure.

OM : Oui, les gens essayent de parler français en nous voyant. Ils aiment les Français.

OM : Oui, c'est sûrement le corps de métier le plus utile à la langue française.

Marion THÉVENOT, **Xavier ROBLOU**, **Étienne CAMPIONE**,
Cindy BARRE, **Alice ALTHABÉGOÏTY**,
Ynacé BENABEN, **Yann COHEN**, **Lyna MOUNEDJI**,
Andreï CHEVTOV-JAUVERT, **Hélène REBOUD**

GAZ, ÉLIGIBILITÉ

Défense de la langue française a publié un article [1] sur l'expression *client éligible* pour les acheteurs d'électricité. À la demande de plusieurs lecteurs et à titre de réciprocité, le présent article traite la notion de *client éligible* pour les acheteurs de gaz.

Ouverture du marché en France

Le gaz naturel représente 14,5 % de la production énergétique nationale.

Depuis le 10 août 2000, la France a ouvert à la concurrence 20 % de son marché national du gaz. Par ailleurs, Gaz de France donne accès à son réseau pour permettre l'alimentation des clients « éligibles ». Ces clients peuvent conclure des contrats de gaz avec les fournisseurs de leur choix.

Les clients éligibles

Concrètement, les clients « éligibles » sont :

– Les consommateurs finals dont la consommation sur un lieu donné est supérieure ou égale à 267,5 millions de kWh par an, si ce lieu est alimenté en gaz à haut pouvoir calorifique ; 237,5 millions de kWh par an, s'il est alimenté en gaz à bas pouvoir calorifique.

– Les producteurs d'électricité pour les quantités de gaz consommées en vue de la production d'électricité.

– Les entreprises de distribution, pour la fourniture de gaz à des consommateurs finals, eux-mêmes éligibles.

Rappelons que le *Harrap's New Shorter* (dictionnaire anglais-français / français-anglais) fournit pour *eligible* deux traductions :

1. Synonyme de entitled*, signifie « éligible», « qui a droit » (en droit) ;*

2. Digne d'être élu ou choisi ; acceptable.

Hier, les défenseurs de la langue française ont trouvé le terme *logiciel* pour remplacer *software*. Aujourd'hui, le défi est de trouver un nouveau terme pour « éligible ».

Gérard DUBUC
Cercle Blaise-Pascal

1) Numéro 202, page 26 « Électricité, éligibilité ».

POÉSIE ET ORDINATEUR

La poésie par ordinateur possède une vitalité singulière, en France et en Europe, en cette aube du XXIe siècle. Cette poésie est née en 1959, en allemand et en anglais, quand Theo Lutz en Allemagne d'abord, Brion Gysin aux États-Unis quelque temps après, réussirent à faire fabriquer les premiers recueils de vers libres, dits « électroniques », par des ordinateurs. On n'y est parvenu en français qu'en 1964, au Canada, au Québec, à l'université de Montréal, lorsque Jean A. Baudot parvint à programmer un ordinateur, à l'aide d'un logiciel appelé *Phrase*, puis *Rephrase*, pour produire de tels vers en notre langue. Dès 1959, cependant, en France, à Paris, l'Oulipo [1], fondé par François Le Lionnais et Raymond Queneau, avait entrepris de réfléchir sur ce que l'usage des ordinateurs pouvait apporter alors, à terme, à la création littéraire et poétique. Les résultats en ont été publiés dans plusieurs livres parus depuis sous l'égide de l'Oulipo, à savoir *La Littérature potentielle* [2] en 1973, *l'Atlas de la Littérature potentielle*[3] en 1981, *La Bibliothèque oulipienne* [4], en trois volumes entre 1985 et 1987, et, plus récemment, en 1998, en Angleterre, en anglais, dans l'*Oulipo Compendium* [5], d'Harry Matthews et d'Alastair Brotchie. Ce n'est toutefois qu'en 1975, à Bruxelles, en Belgique, à l'occasion de l'exposition « Europalia », que l'Oulipo a présenté pour la première fois des réalisations informatiques.

Le relais a été pris ensuite, en France, par une autre association, l'Alamo [6], fondée par des transfuges de l'Oulipo dont, en particulier, Jacques Roubaud, Jean-Pierre Balpe et Florence Delay. Une revue, *Action poétique*, en a décrit les premiers travaux dans un numéro spécial en 1984 [7]. En 1985, lors d'une autre exposition internationale, à Paris, sur « Les Immatériaux »,

1) Oulipo : « Ouvroir de littérature potentielle ».
2) Oulipo : *La Littérature potentielle*, Paris, Gallimard, 1973.
3) Oulipo : *Atlas de Littérature potentielle*, Paris, Gallimard, 1981.
4) Oulipo : *La Bibliothèque oulipienne*, Paris, Ramsay, 1987, vol. 1 et 2, et Paris, Seghers, vol. 3, 1990.
5) Harry Matthews et Alastair Brotchie : *Oulipo Compendium*, London, Atlas, 1998.
6) Alamo : Atelier de littérature assistée par la mathématique et les ordinateurs.
7) Voir « Alamo », in *Action poétique*, Avon, Action poétique, 1984, numéro 95, p. 1-75.

l'Alamo a présenté ses premiers « litteraciels », à savoir des logiciels appliqués à la création littéraire. En 1995, une collection de ces « litteraciels » est devenue accessible sur le réseau internet, sur un site propre à l'Alamo [8]. Dans le même temps, en 1985, toujours à l'occasion de la manifestation sur « Les Immatériaux », Frédéric Develay et sa compagne, Orlan, lançaient sur minitel *Art-Acces*, première revue télématique « artistique ». En 1989, un autre groupe, appelé L.A.I.R.E. [9], et constitué de Claude Maillard, Tibor Papp, Jean-Marie Dutey, Philippe Bootz et Frédéric Develay, fondait dans le Nord, à Villeneuve-d'Ascq, la revue *alire*, la première revue de poésie générée ou animée par ordinateur. En 2002, *alire* existait toujours et avait déjà publié douze numéros. Une autre revue, *KAOS*, créée en 1990 sous l'impulsion de Jean-Pierre Balpe, a malheureusement disparu en 1994. À partir de 1997, en revanche, d'autres revues, comme la revue *Doc(k)s*, fondée en 1971 par Julien Blaine et animée depuis 1995 par Philippe Castellin, sont devenues hybrides et ont pris l'habitude de compléter leur publication imprimée annuelle par l'édition d'un cédérom [10]. Une dernière revue, *éc/art S :* [11], a été fondée sur l'internet, avec une version imprimée, par Eric Sadin en 1999.

Le premier cédérom multimédia sur la poésie par ordinateur a été publié en août 1997. Il s'agissait de *Poèmes et quelques lettres* [12], de Patrick Burgaud, auteur de nationalité hollandaise mais d'expression et d'origine françaises. Il a été suivi en octobre 1997 par la présentation, à Paris, à la galerie Jacques Donguy, du numéro 10 de la revue *alire*, associé aux numéros 13-14-15-16 de la revue imprimée *Doc(k)s*. Depuis, les parutions se sont multipliées. Au total, en 2002, sur la poésie par ordinateur, ce sont près d'une quinzaine de publications périodiques ou isolées que l'on pouvait identifier, sans compter une dizaine de sites consacrés à cette nouvelle forme de poésie sur l'internet [13]. Depuis 1995 et, donc, en moins d'une dizaine d'années, ce sont, par plus d'une centaine d'auteurs,

8) Association Alamo : http://www.indy/culture.fr/alamo/
9) L.A.I.R.E. : « Lecture-Art-Innovation-Recherche-Écriture ».
10) Doc(k)s : *Doc(k)*, Ajaccio, Akenaton, 1998 et 1999.
11) éc/art S : *éc/art S :* [pratiques artistiques/nouvelles technologies]
12) Burgaud, Patrick, *Poèmes et quelques lettres*, Poèmes multimédias, Stitching Woord-Beeld, Zypendaalseweg 75, 6814 CE Arnhem, The Netherlands, 1997.

près de 400 à 500 créations poétiques, inédites, qui ont été imaginées et diffusées par l'intermédiaire de ces nouveaux médias. Avec l'essor du réseau internet, le phénomène n'a pas cessé de s'amplifier. Une autre forme de poésie a commencé à apparaître au début de ce nouveau siècle. Quel sera son avenir ?

Alain VUILLEMIN
Cercle Paul-Valéry

13) Notamment les sites suivants :
Akenaton : http://www.sitec.fr/users/akenatondocks/AKENATON_f/INDEX-ake.html
Alamo : http://www.indy/culture.fr/alamo/rialt/pagacalam.html
Charabia : http://www.charabia.net/generation/index.php ?voir=liste
Le Générateur de cadavres exquis : http://www.france-cybermedia.fr/cgi-bin/cadavre.pl
Le Générateur de mots d'amour : http://www.bgibeaux.online.fr/bienvenue.htm
Le Laboratoire « Paragraphe » (université de Paris VIII) : http://www.labart.univ-paris8.fr/~gtextes
Oulipo : http://www.2ec-lille.fr/~book/oulipo
Le Poétron : http://www.leroy.citeweb.net/d_produits/poetron.htm
NDLR : Il arrive souvent que les sites meurent ou changent d'adresse électronique. Armez-vous de patience !

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de *DLF* à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de recopier ou de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 7, rue Émile-Dubois, 75014 Paris.

M. (en capitales) . . . . . .
. . . . . .

suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à :

M. ou Mme (en capitales) . . . . . .
. . . . . .

Adresse : . . . . . .
. . . . . .

M. ou Mme (en capitales) . . . . . .
. . . . . .

Adresse : . . . . . .
. . . . . .

LE BILLET DE LA RÉDACTION

Il n'y a pas que le phénomène « opportunité » qui pollue le langage moderne. Les « technologies », elles aussi, connaissent un regrettable succès. Rappelons, d'une part, que dans l'usage ce mot ne s'emploie qu'au singulier (même si le pluriel n'est pas grammaticalement proscrit), et, d'autre part, qu'il signifie **théorie générale des techniques, étude théorique des procédés industriels, des méthodes scientifiques, de l'emploi des outils et machines**. Il ne peut donc en aucun cas désigner le matériel, les moyens pratiques mis en œuvre dans les applications modernes (ou anciennes).

Nous renvoyons aux définitions des dictionnaires d'usage, qui signalent qu'il est abusif de l'employer dans le sens de *techniques*, *méthodes, moyens* ou *procédés techniques*.

Merci aux auteurs qui nous proposent des articles de bien vouloir veiller au respect de cette importante nuance.

SUR L'INTERNET

Lecteurs internautes, pour imaginer et raconter une histoire à vos enfants ou petits-enfants (de 2 à 7-8 ans), rendez-vous sur le site *Aux Petites Mains* :

http://auxpetitesmains.free.fr/

vous y trouverez aussi des chansons et comptines bien françaises, des activités à imprimer pour apprendre à écrire, à reconnaître les couleurs, bref « *696 jeux et activités gratuits* ».

Mais si vous préférez vérifier ou améliorer les connaissances grammaticales de vos élèves de CM (8-10 ans), le site créé par Philippe Colleu vous fournira des exercices aussi nombreux que variés :

http://pcolleu.free.fr/grammaire/

Guillemette MOUREN-VERRET

ANACOLUTHE FISCALE

Tous les membres des professions indépendantes, libérales ou commerciales connaissent cette phrase que le fisc nous enjoint parfois d'inscrire sur nos notes d'honoraires : « *membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté* ». Or, dans cette phrase où les deux membres sont accolés, séparés par une virgule, le deuxième substantif, « le règlement », fait fonction d'épithète du premier substantif « membre ».

Ce qui signifie, en clair (si je puis dire), que le règlement par chèque est membre d'une association agréée ; phrase absurde, concoctée par un rédacteur qui ne connaît pas la syntaxe ni ses règles.

Nous avons donc songé, avec des confrères, à inscrire « l'intéressé étant membre d'une association agréée, il accepte le règlement par chèque », que nous vous suggérons d'utiliser afin de ne pas nous faire les complices d'une nouvelle forme de massacre de la langue française.

René PINHAS

POUR L'ÉTHIQUE VERBALE, CONTRE LES TICS VERBAUX

L'art du discours, ou rhétorique, est aussi l'art de la suite dans les idées, sans laquelle le locuteur court le risque de n'être pas suivi, c'est-à-dire de parler en vain, ce qui est frustrant, et de dérouter son auditoire, ce qui est impoli. Or, des ministres aux élèves de terminale, en passant par les journalistes et les vedettes du « showbiz », l'on s'évertue à exhiber une consternante absence de suite dans les idées. Et cela donne des phrases de ce genre : « Le budget 2003 est à la fois audacieux […], et à la fois équilibré » ou bien « À la fois, je suis contente d'avoir passé mon bac, et en même temps, je ne sais pas quoi faire à la rentrée ». Telle est la « rhétorique » à la mode.

François THOUVENIN

POUR LE PLAISIR...

À la demande de nombreux lecteurs, nous ouvrons une nouvelle rubrique qui laisse le français parler et se défendre seul. C'est notre unique plaisir qui dictera le choix si large de ces textes. N'hésitez pas à nous transmettre vos découvertes.

Et maintenant, à vous de retrouver l'ouvrage, dont ce passage est extrait, et son auteur.

Un dimanche, nous étions allés, ma femme et moi, dîner à la porte Maillot. Après le dîner nous traversâmes le bois de Boulogne jusqu'à la Muette ; là nous nous assîmes sur l'herbe à l'ombre en attendant que le soleil fût baissé pour nous en retourner ensuite tout doucement par Passy. Une vingtaine de petites filles, conduites par une manière de religieuse vinrent les unes s'asseoir, les autres folâtrer assez près de nous. Durant leurs jeux vint à passer un oublieur avec son tambour et son tourniquet, qui cherchait pratique. Je vis que les petites filles convoitaient fort les oublies, et deux ou trois d'entre elles, qui apparemment possédaient quelques liards, demandèrent la permission de jouer. Tandis que la gouvernante hésitait et disputait, j'appelai l'oublieur et je lui dis : Faites tirer toutes ces demoiselles chacune à son tour, et je vous paierai le tout. Ce mot répandit dans toute la troupe une joie qui seule eût plus que payé ma bourse quand je l'aurais toute employée à cela.

Comme je vis qu'elles s'empressaient avec un peu de confusion, avec l'agrément de la gouvernante je les fis ranger toutes d'un côté, et puis passer de l'autre côté l'une après l'autre à mesure qu'elles avaient tiré. Quoiqu'il n'y eût point de billet blanc, et qu'il revînt au moins une oublie à chacune de celles qui n'auraient rien, qu'aucune d'elles ne pouvait être absolument mécontente, afin de rendre la fête encore plus

gaie, je dis en secret à l'oublieur d'user de son adresse ordinaire en sens contraire en faisant tomber autant de bons lots qu'il pourrait, et que je lui en tiendrais compte. Au moyen de cette prévoyance, il y eut tout près d'une centaine d'oublies distribuées, quoique les jeunes filles ne tirassent chacune qu'une seule fois, car là-dessus je fus inexorable, ne voulant ni favoriser des abus ni marquer des préférences qui produiraient des mécontentements. Ma femme insinua à celles qui avaient de bons lots d'en faire part à leurs camarades, au moyen de quoi le partage devint presque égal et la joie plus générale.

Je priai la religieuse de vouloir bien tirer à son tour, craignant fort qu'elle ne rejetât dédaigneusement mon offre ; elle l'accepta de bonne grâce, tira comme les pensionnaires et prit sans façon ce qui lui revint. Je lui en sus un gré infini, et je trouvai à cela une sorte de politesse qui me plut fort et qui vaut bien, je crois, celle des simagrées. Pendant toute cette opération il y eut des disputes qu'on porta devant mon tribunal, et ces petites filles venant plaider tour à tour leur cause me donnèrent occasion de remarquer que, quoiqu'il n'y en eût aucune de jolie, la gentillesse de quelques-unes faisait oublier leur laideur.

Nous remercions très vivement
M. Jacques-Yves du Brusle de Rouvroy,
qui, en devenant mécène,
soutient généreusement notre action.

LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN ÉCRIVAIN

FRANÇOIS CHENG
de l'Académie française

Voici quelques extraits du discours de réception prononcé, le 19 juin 2003, par François Cheng, que d'aucuns ont justement qualifié de « pèlerin de l'Occident ».

Je suis devenu un Français de droit, d'esprit et de cœur, cela depuis plus de trente ans, depuis ma naturalisation bien sûr, surtout à partir de ce moment où j'ai résolument basculé dans la langue française, la faisant l'arme, ou l'âme, de ma création. Cette langue, comment dire tout ce que je lui dois ? Elle est si intimement liée à ma vie pratique comme à ma vie intérieure qu'elle se révèle l'emblème de mon destin. Elle m'a procuré cette distanciation par rapport à ma culture d'origine et à mes expériences vécues et, dans le même temps, elle m'a conféré cette aptitude à repenser le tout, à transmuer ce tout en un lucide acte de re-création. Loin de me couper de mon passé, elle l'a pris en charge. Par ses qualités intrinsèques, elle m'a obligé à toujours plus de rigueur dans la formulation et à plus de finesse dans l'analyse. Grâce à elle, je jouis de l'accès direct à tant de chefs-d'œuvre accumulés, mais aussi à tant de pensées oralement exprimées ou de confidences murmurées, et je me suis installé, moi aussi, au cœur de l'exigence de style si propre à son génie, exigence qui dénote un constant désir de tirer vers le haut.

Tout ce que je viens d'évoquer prédispose en quelque sorte cette langue à un usage universel. Que, par sa langue et sa culture, la France ait partie liée avec l'idéal de l'universel, cela paraît indéniable, même si nul n'ignore ce que cela signifie de patientes conquêtes, d'éventuelles failles aussi, en raison des faiblesses humaines. La France, à mes yeux, est bien ce « pays du Milieu » de l'Europe occidentale, ouvert à tous les orients. Tel un immense arbre, à partir des souches originelles, elle a reçu apports et influences venus de tous côtés, constituant des contradictions ou des

complémentarités. Ses penseurs ont toujours dû polémiquer ou dialoguer. Les plus grands d'entre eux ont su se rehausser à une dimension plus grande que soi, proposer des vues plus généreuses, plus générales, où d'autres peuples se retrouvaient. La France a d'ailleurs très tôt pensé la Chine, au sein de l'Académie même : Voltaire, inspiré par une sorte de sympathie instinctive, Montesquieu, sous forme d'une réflexion critique. Peu à peu, l'évolution sociale aidant, la France s'est créé cette vocation de tendre vers l'universel, vers ce que l'humain porte en lui de plus profondément commun, de plus profondément partageable, donc de plus haut, puisque « tout ce qui monte converge », comme l'a affirmé Teilhard de Chardin. La devise républicaine est là pour nous rappeler qu'aucune autre culture au monde n'a fixé de façon aussi éclatante l'horizon ouvert d'une forme de vie en société. Je me félicite du privilège qui m'est donné de participer à cette extraordinaire aventure humaine.

François Cheng, né à Nanchang (Chine) en 1929.
Poète, traducteur, romancier, et docteur d'État ès lettres.
Études universitaires à Nankin (1946-48), puis, à partir de 1949, à Paris IV-Sorbonne et à Paris VII-Denis-Diderot, et enfin à l'École des hautes études en sciences sociales.
Chercheur à l'Ehess (1960-1974). Chargé de cours à l'université Paris VII-Denis-Diderot (1969-74). Maître de conférences (1974-79), puis professeur (1979-97) à l'Institut national des langues et civilisations orientales.
En 1971, il choisit la nationalité française.
Après avoir reçu le Grand Prix de l'Académie française pour l'ensemble de son œuvre en 2001, il y est élu, le 13 juin 2002, au fauteuil de Jacques de Bourbon Busset.

Parmi ses nombreux ouvrages, citons :
Essais et études : *Analyse formelle de l'œuvre poétique d'un auteur des T'ang : Zhang Ruoxu* (1970), *L'Écriture poétique chinoise* (1977 et 1996), *Vide et plein : le langage pictural chinois* (1979 et 1991), *L'Espace du rêve : mille ans de peinture chinoise* (1980, prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres 1981), *Shitao : la saveur du monde* (1998, prix André-Malraux).

Poésies et romans : *De l'arbre et du rocher* (1989), *Saisons à vie* (1993), *Trente-six Poèmes d'amour* (1997), *Double Chant* (1998, prix Roger Caillois), *Le Dit de Tyanyi* (1998, prix Fémina), *L'Éternité n'est pas de trop* (2002).

NOUVELLES PUBLICATIONS

UN AIR DE FAMILLE : les faux-amis français-anglais, de **Claude RIVIÈRE**
Ophrys, « Gramvoc », 2003, 142 p., 7,50 €

Les faux-amis, ces mots qui hantèrent nos révisions d'écolier, qui teintèrent de rouge nos copies d'étudiants, nous sont présentés de façon plaisante et didactique par Claude Rivière, spécialiste renommé de grammaire anglaise.

La liste alphabétique, ponctuée de tableaux thématiques, part de l'anglais ; chaque mot est traduit en français puis présenté en contexte ; suit la traduction du mot français ressemblant (*crane* signifie « grue », *crâne* se traduit par *skull*).

Sans se vouloir exhaustif, l'auteur recense un large vocabulaire, distingue faux-amis complets (qui n'ont rien à voir avec les mots français auxquels ils ressemblent) et faux-amis partiels (qui, dans certains cas, ont le même sens qu'en français). Ces derniers sont systématiquement repérés, ce qui n'est souvent pas le cas dans ce type d'ouvrage.

Par sa densité, ce livre de poche occupera les petites minutes creuses de la journée. Émaillé d'exercices de traduction dont la correction se trouve en fin d'ouvrage, il séduira les étudiants anglicistes mais aussi les non-spécialistes intéressés par la traduction, et toute personne soucieuse de raviver ses connaissances en anglais.

Catherine VAISSERMANN

+ DE 800 QUESTIONS, Catégorie Lettres, de **Jean-Joseph JULAUD**
Éditions First, 2003, 316 p., 3,90 €

Avec humour et légèreté, Jean-Joseph Julaud nous propose ici de vérifier nos connaissances en histoire, art ou géographie, sur le monde contemporain ou même les loisirs, mais aussi, et surtout pour cette rubrique, nos connaissances en français. Amusez-vous à répondre à ses questions de vocabulaire, d'orthographe, de grammaire et de littérature, ou faites-en un jeu avec vos amis et vos enfants.

Guillemette MOUREN-VERRET

LE DIALOGUE, de **François CHENG**, de l'Académie française
Desclée de Brouwer, Presses littéraires et artistiques de Shanghai, 2002, 96 p., 10 €

Ce petit livre (par la taille) de François Cheng est une merveille de sensibilité et d'érudition. En vérité, il s'agit d'un grand livre ouvert sur le dialogue et qui exprime avec finesse toute sa passion pour la langue française.

François Cheng est un véritable passeur entre le chinois et le français. Pour en être persuadé, il suffit de prendre connaissance de l'admirable texte qui s'intitule « Arbre ». Rivarol de notre temps, en plus profond, modeste, comme tout véritable savant, il célèbre ici plus que la clarté de la langue française, son exigence de cohérence, sa structure charpentée et ramassée, sa précision extrême et sa justesse dans les moindres nuances.

Il faut lire et relire ce livre tout entier au service de la beauté : il sert en effet si bien la réalité et les qualités de la langue française ! Un texte impressionnant de subtilités.

Axel MAUGEY

LE GRAND DICTIONNAIRE DES CITATIONS FRANÇAISES, de **Jean-Yves DOURNON**, préface de **Pierre BELFOND**
L'Archipel, 2002, 991 p., 29,95 €

Cette sixième édition, revue et augmentée, du « Dournon » est un bel outil ! Classées par ordre alphabétique d'« abandonner » à « Zola », les 1 600 entrées renferment plus de 10 000 citations, choisies chez les écrivains, philosophes ou hommes d'État, du Moyen Âge à nos jours. Facile et agréable à consulter, avec ses renvois vers d'autres citations et son index des 900 auteurs cités, sans oublier son classement par thème pour se repérer plus vite au fil des pages, voici un ouvrage qui a sa place dans toutes les bibliothèques.

G. M.-V.

1 + 1 + 1 = UNE RÉVOLUTION, d'**Alexandre JARDIN**
Grasset, 2002, 178 p., 12 €

Un essai d'Alexandre Jardin vraiment plein de générosité. Au fil des pages, l'auteur, faussement naïf, égrène nombre de vérités que nos politiciens feraient bien d'écouter pour leur plus grand profit et leur crédibilité.

S'il dénonce entre autres le mal français de l'illettrisme et celui des banlieues et des extrémismes, il propose en même temps des mesures concrètes. Plutôt que de trop parler, « agissons », tel est le mot clef. Et l'auteur du *Zèbre* a suivi à la lettre ce conseil. Dans plusieurs chapitres enlevés, il relate son combat pour une meilleure vie et insiste sur l'assistance que chacun doit aux autres. En outre, il n'hésite pas à renouer avec le beau principe de l'honneur qui consiste à servir plutôt que se servir.

Alexandre Jardin veut donc donner du pouvoir, au lieu de commettre l'ânerie de se l'approprier. Ce texte, à la fois tonique et optimiste, ne masque pas pour autant aussi bien la lâcheté que le courage de nos compatriotes.

A. M.

LA FIN DES HARICOTS & AUTRES MYSTÈRES DES EXPRESSIONS FRANÇAISES, de **Colette GUILLEMARD**
Bartillat, 2002, 280 p., 20 €

Décidément, l'auteur ne s'éloigne jamais beaucoup du champ sémantique de la « cuisine » dans les titres de ses œuvres ! Elle l'élargit ici avec un florilège d'expressions usuelles, mais dont on a souvent oublié l'origine populaire, classique, biblique ou militaire. Si elle avalise, pour notre plaisir, quelques jolies impropriétés ou créations verbales (« advenance, se miroiter »), elle n'en fustige pas moins les incorrections trop fréquentes (« *j'ai très faim*, *décimer un tiers de la population* »). Pour apprendre un peu en s'amusant beaucoup.

Élisabeth de LESPARDA

LE DICTIONNAIRE PLUS, de l'idée aux mots
Sélection du Reader's Digest, 2002, 992 p., 54,95 €

Cet ouvrage peut être considéré comme une version plus étendue du classique dictionnaire des synonymes, mais il permet surtout de retrouver le mot précis qui vous échappe ou d'en découvrir de nouveaux. D'où son originalité et son utilité, en particulier lors de la rédaction d'un texte.

Roger SAQUETOUX

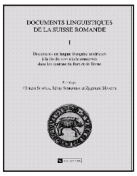

DOCUMENTS LINGUISTIQUES DE LA SUISSE ROMANDE T. 1 : Documents en langue française antérieurs à la fin du XIVe siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne, publiés par **Ernest SCHÜLE †**, **Rémy SCHEURER** et **Zygmunt MARZYS**

CNRS Éditions, « Documents, études et répertoires », 2002, 720 p., 120 €

Dans le premier des quatre volumes réservés à la Suisse romande, la collection des documents linguistiques est consacrée au Jura, et au Jura bernois. Les trois cents plus vieux textes en langue française de ces régions, écrits de 1244 à 1395, y ont été retranscrits.

L'ouvrage nous apprend que les plus anciens textes de Suisse rédigés en français sont jurassiens. Le fait qu'ils soient datés et localisés est précieux pour les linguistes et les historiens.

Étienne BOURGNON

PLAIDOYER POUR LA LANGUE FRANÇAISE, LANGUE VIVANTE, de **Marie-Andrée CHAUSTEUR**

Chez l'auteur (Clos des coteaux, 28, B-5001 Belgrade ; 2002, 28 p., 9 €)

Dans ce charmant petit ouvrage, notre adhérente s'en prend à quelques erreurs qui émaillent bien des discours, défend la nouvelle orthographe et retrace l'histoire de la langue française et de ses mots venus d'ailleurs. **G. M.-V.**

LE FRANÇAIS, CENT DIFFICULTÉS, de **Pierre LAURENDEAU**, illustré par **Pascal JOUSSELIN**

Le Polygraphe, éditeur, 2001, 64 p., 6 €

Une réédition de ce livre publié en 1993 ; l'auteur, qui fut correcteur de presse, a relevé les erreurs les plus répétées. Elles sont connues comme le loup blanc et ce petit livre, gentiment illustré, n'apprendra pas grand-chose aux membres de DLF. À réserver aux élèves des collèges. **É. de L.**

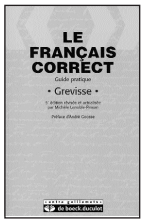

LE FRANÇAIS CORRECT, GUIDE PRATIQUE, révisé par **Michèle LENOBLE-PINSON**

De Boeck, Duculot, « entre guillemets », 5e édition, 1998, 396 pages. 19,50 €

Michèle Lenoble-Pinson, professeur dans trois facultés de sciences humaines de Bruxelles, actualise la quatrième édition revue par Maurice Grevisse en 1989. Celle-ci comporte trois parties : les faits de langue dans le vocabulaire, dans les catégories grammaticales, et enfin dans les propositions subordonnées. Les exemples ont été pris dans les deux dernières éditions du Dictionnaire de l'Académie française. Pour vérifier et compléter les données lexicales, l'auteur a consulté *Le Grand Robert, Le Trésor de la langue française, Le Grand Larousse, Littré, Furetière*. Les rectifications de l'orthographe, approuvées par l'Académie française le 3 mai 1990 et parues dans les documents administratifs du *Journal officiel* du 6 décembre 1990, sont prises en compte. Un article spécial leur est consacré (voir à ce sujet *DLF*, n° 206, p. 42). Michèle Lenoble-Pinson a porté une attention particulière à la présentation didactique, ce qui confère à la lecture une remarquable clarté.

Claude GRUAZ

Signalons : *Francophonie et dialogue des cultures*, d'Axel Maugey (Humanitas, Québec, 2003, 178 p., 20 €, en vente à la Librairie du Québec, 30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris).